

Les Grands Boïars ont-ils constitué dans les principautés roumaines une véritable oligarchie institutionnelle et héréditaire?

Par NEAGU DJUVARA (Paris)

Le choix d'un tel sujet se justifie-t-il aujourd'hui? A l'heure où la nouvelle école historique met l'accent essentiellement sur les faits économiques et sociaux, sur l'emploi de la méthode quantitative, sur l'évolution des mentalités, à l'heure où l'on prône justement une approche pluridisciplinaire du fait historique, quel intérêt peut encore présenter pour l'histoire des Roumains l'étude de ce petit groupe de familles qui a réussi pour un temps à monopoliser le pouvoir politique dans les Principautés? N'est-ce point un sujet mineur, ou dépassé — ou comme disent curieusement aujourd'hui les spécialistes de la communication, un sujet trop »pointu«?

Nous ne le pensons pas. Il s'agit d'abord d'un sujet d'histoire des institutions, branche de l'histoire qui n'a pas besoin de justification et qui suscite d'ailleurs un regain d'intérêt chez les historiens roumains. Le sujet touche d'autre part à l'histoire politique des Principautés, si l'on veut bien admettre que la classe des grands boïars a joué un rôle dominant — à la vérité même écrasant — dans la conduite du pays, du Moyen-âge jusqu'à la création de la Roumanie moderne — bien sûr dans les étroites limites que lui permettait l'environnement historique. Ensuite, par la mainmise progressive sur la plus grande partie du sol, au détriment de la paysannerie libre, les boïars ont joué un rôle économique de premier plan, avec des conséquences proprement incalculables dans le domaine social. Dans le domaine de l'apport culturel, les boïars ont été, successivement et plus ou moins consciemment, les agents quasi exclusifs de trois influences culturelles étrangères déterminantes, la slavonne au Moyen-âge, la turco-phanariote au XVIII-e siècle et la française au XIX-e, influences qui ont fini par marquer profondément les moeurs et la langue même de toutes les classes sociales du pays, contribuant ainsi à modeler notre actuelle „psyché“ nationale. Ce serait assez pour susciter l'intérêt de l'historien. Si l'on se demande enfin par quel concours de circonstances, par quels mécanismes éco-

* Texte amplifié d'une conférence donnée à la »Maison Roumaine« de Paris le 30 juin 1985.

nomiques et sociaux, par quel phénomène de mentalités une si étroite minorité a pu se considérer pendant des siècles comme naturellement investie du pouvoir politique, et être acceptée comme telle par les autres classes de la société, on conviendra que le sujet participe véritablement de l'histoire globale du pays roumain.

Précisons d'abord ce que nous entendons par »grands boïars« (*boieri mari*), car une certaine confusion semble régner à ce propos dans les esprits, non seulement dans l'opinion publique, mais aussi chez certains historiens, et non des moindres, comme en témoignent les opinions variables du plus illustre d'entre eux, Nicolas Iorga. Au près du grand public, le discrédit dans lequel était tombée, à la fin de l'époque phanariote, la classe dirigeante, et le grand nombre de familles d'origine étrangère qu'elle avait accueillies, a contribué au flou qui entoure encore la notion de boïar. La distinction officielle consacrée en 1831 par le Règlement Organique entre noblesse de naissance et noblesse administrative, a ajouté à la confusion. Enfin, depuis le milieu du siècle dernier et surtout depuis la suppression légale des titres nobiliaires en 1858, on a assisté à un glissement du sens du mot *boier* dans la paysannerie, donc dans la masse de la population; il a fini par ne plus désigner que le grand propriétaire terrien quelle que fût son origine sociale, ou tout simplement le citoyen possesseur d'une terre, même de dimensions moyennes, mais qu'il ne travaillait pas de ses mains.

On doit ajouter à cela la pénétration du concept occidental de noblesse héréditaire titrée, concept qui avait contaminé d'autres pays aussi, hors de la sphère ouest-européenne, au fur et à mesure qu'ils adoptaient la civilisation occidentale (Russie, Japon, et même — par l'entremise des trois puissances qui l'avaient dépecée — la Pologne voisine, qui malgré une noblesse nombreuse et puissante, n'avait pas connu du temps de son indépendance les »titres« de l'Europe occidentale). On oubliait que le système nobiliaire occidental est issu d'un régime féodal de type particulier et qu'il représente somme toute un cas exceptionnel dans l'histoire plusieurs fois millénaire des aristocraties¹).

Si donc l'idée a pu se répandre qu'il n'y avait pas eu dans les Principautés de noblesse au sens strict du terme (opinion soutenue non sans malice par la bourgeoisie montante qui l'emportait désormais sur le plan économique), *a fortiori* a-t-on généralement perdu le sens de la différence qui avait existé jadis entre les *grands boïars* et le masse des autres nobles qualifiés au Moyen-âge de *petits boïars*. Dans de nombreuses chrysobulles, du XIV-e au XVI-e siècle, le prince emploie en effet la formule: »Aux boïars grands et petits de Ma Seigneurie ...«. Plus tard, à partir de la fin du XVII-e

¹) Voir à ce propos l'excellente présentation du problème dans l'Introduction du livre de Mihail D. Sturdza, Dictionnaire historique et généalogique des grandes familles de Grèce, d'Albanie et de Constantinople. Paris, 1983, 657 p., pp. 16 à 45.

siècle, on qualifiera les derniers de boïars de 2-e et de 3-e classe. A cet égard, le témoignage, pourtant précieux, de *Cantémir*²⁾, manque de clarté, probablement parce que la détermination des critères de la noblesse était alors effectivement malaisée dans le pays entier, comme cela ressort par ailleurs des rapports de l'administration autrichienne à l'autre extrémité des pays roumains, en Olténie ou Petite Valachie, à l'époque de l'occupation de cette province par les Autrichiens (1718—1739, entre le traité de Passarowits et le traité de Belgrade). *Cantémir* laisse même entendre que l'on pouvait considérer comme nobles aussi les *răzeși* ou paysans libres; opinion quelque peu suspecte, du fait que son propre père était issu de cette catégorie sociale. Elle a cependant été reprise à l'époque contemporaine par Constantin Giurescu³⁾ avec des arguments nouveaux que l'historiographie roumaine n'a généralement pas acceptés.

Quant à l'expression «grands boïars», l'opinion courante, lorsqu'elle n'est pas totalement inconsistante, veut qu'elle ait seulement désigné les hauts dignitaires de l'Etat, dont la nomination dépendait exclusivement du prince. Les grands boïars n'auraient donc jamais constitué une classe à part — et en tout cas pas un groupe héréditaire. C'est tout juste si l'on n'a pas considéré l'expression comme une formule vague, un peu comme dans les noëls ou *colinde*: *Boieri mari și mari pârgari ...* (grands seigneurs, grands échevins...)

Or il s'agit de tout autre chose. Pour y voir plus clair, nous proposons de remonter aux origines en adoptant la méthode chronologique — puisque, aussi bien, il ne s'agit pas ici d'un travail de recherche, mais plutôt d'un essai de réinterprétation de faits connus — et pour commencer nous voudrions remettre sur le tapis la question si controversée de l'origine des boïars.

Origine des boïars

On a beaucoup écrit sur le sujet depuis un siècle⁴⁾, non seulement dans les grands ouvrages de synthèse de l'histoire roumaine, mais aussi dans des essais spécialisés⁵⁾.

²⁾ D. Cantemir, *Descriptio Moldaviae*. Nouvelle édition bilingue (latin-roumain). Bucarest, 1973, chapitres VII et XV.

³⁾ C. Giurescu, *Despre boieri*. Bucarest, 1920, 129 p.

⁴⁾ On trouvera une abondante bibliographie sur la question dans la communication de Dan Cernovodeanu à la réunion de Madrid des Associations de la Noblesse Européenne, 8—11 octobre 1979 (non encore publiée).

⁵⁾ Nous pensons plus particulièrement aux controverses qui, à partir du livre de C. Giurescu ci-dessus mentionné, ont opposé au début des années 1930 le juriste Dinu C. Arion aux historiens C. C. Giurescu et Ion C. Filitti. Cf. no-

En schématisant à l'extrême, on peut dire que les explications proposées se situent entre deux pôles, deux théories diamétralement opposées. Selon la première thèse, dont le défenseur le plus opiniâtre a été Radu Rosetti⁶), la classe des boïars est issue du milieu des chefs de villages ou de communautés, *knezi* ou *juzi*, par une sorte d'usurpation de pouvoir à l'occasion de contacts avec des dominateurs étrangers, Hongrois, Tatars, etc. Selon la seconde, dont le représentant le plus marquant est P. P. Panaitescu⁷), la genèse de la noblesse des pays roumains aurait suivi un processus analogue à celui ayant donné naissance à la noblesse médiévale dans la romanité occidentale, à savoir la conquête barbare et l'exploitation de la paysannerie locale, partiellement réduite au servage par la couche dirigeante des nouveaux venus, Germains en Gaule, en Espagne, en Italie, Slaves dans le pays roumain. Une troisième école, peut-être la plus suivie, considère la noblesse des boïars comme une création tardive des princes, après la fondation des principautés de Valachie et de Moldavie.

Pour notre part, nous nous rangeons résolument de l'avis de P. P. Panaitescu. Les principaux arguments qu'il a avancés à l'appui de sa thèse peuvent se résumer ainsi:

On trouve au Moyen-âge dans les trois grands ensembles roumains, Transylvanie, Valachie, Moldavie, une organisation nobiliaire similaire avec, pour désigner le noble, le même terme générique, d'origine probablement proto-bulgare, boïar (*boljar*, *boiar*, plus tard *boier*). Une noblesse «valaque» est mentionnée dans ces trois ensembles, dans les documents hongrois et polonais, *avant la fondation* des principautés de Valachie et de Moldavie. Et comme on peut difficilement imaginer que le roi de Hongrie ait pu *créer* en Transylvanie une noblesse valaque orthodoxe parallèlement à la noblesse catholique hongroise, munie de privilèges fiscaux et de juridiction, force est de conclure que la noblesse «valaque» dans une aire couvrant *grosso modo* tout le territoire de l'ancienne Dacie, s'est formée non seulement avant la cristallisation des deux principautés autonomes de Valachie et de Moldavie au XIV-e siècle, mais également avant l'établissement des Hongrois en Transylvanie au XI-e siècle. A quel moment un tel processus a-t-il pu avoir lieu?

tamment dans *Convorbiri Literare*, LXIV, 1931, pp. 250—263, Dinu C. Arion, Intâmpinări cu privire la unele chestiuni de drept vechi românesc (Răspuns D-lui Ion C. Filitti); *ibidem*, LXV, 1932, pp. 135—147, *idem*, Mereu cu privire la câteva chestiuni de drept vechi românesc (Răspuns D-lui C. C. Giurescu); *ibidem*, mars 1934, pp. 235—246, *idem*, Despre formația proprietății rurale în voevodatele Munteniei și Moldovei.

⁶) Radu Rosetti, Pământul, sătenii și stăpânii în Moldova. T. I, Bucarest, 1907.

⁷) P. P. Panaitescu, Problema originii clasei boierești, dans *Interpretări românești*. Bucarest, 1947, pp. 33—81.

Selon les sources byzantines, l'infiltration des Slaves dans l'aire de l'ancienne Romania orientale aurait commencé dès le début du VI-e siècle (mais les historiens récents datent l'arrivée de tribus slaves en Dacie plutôt de la fin du VI-e siècle). Les mêmes sources rapportent que l'invasion n'aurait pas toujours été pacifique. Panaitescu considère qu'à l'instar de ce qui s'était passé avec les Germains dans les pays de la Romania occidentale, les Slaves auraient soumis les autochtones (ou une partie d'entre eux) au paiement de la dîme et se seraient emparés d'une partie des terres, avant d'être eux-mêmes soumis à l'autorité, relativement lointaine, du *khagan* des Avars, de son *ring* de la plaine pannonienne. Ce serait donc dès cette époque reculée (VI-e-VII-e siècles) que selon Panaitescu une aristocratie slave se serait constituée auprès et au dessus des populations romanes — bien qu'une importante partie de ces populations ait probablement réussi à rester maître du sol sous la forme de communautés familiales qui allaient représenter plus tard, après la réalisation de la symbiose roumano-slave, la classe des paysans libres, *moşneni* (mochnènes) en Valachie, *răzeşi* (re-zèches) en Moldavie. Ce type de paysannerie libre vivant dans des organisations communautaires, type remarquable de démocratie primaire, différent des modèles que l'on trouve chez les peuples slaves voisins, s'est maintenu plus d'un millénaire, jusqu'à l'époque contemporaine⁸). Il sera d'une importance capitale dans le développement des Principautés dans les premiers siècles suivant leur fondation, aussi bien sur le plan militaire que sur le plan économique. Et ces paysans libres devaient sans doute constituer la majorité de la population, si l'on considère que malgré une «érosion» continue à partir surtout du XVI-e siècle, par l'action des boïars, de l'Eglise et même des princes, la part possédée par les *moşneni* et *răzeşi* au début du XIX-e siècle était encore évaluée à un quart environ des terres arables⁹).

⁸) Un témoignage bref, mais particulièrement évocateur, sur le fonctionnement de ces communautés de *moşneni* il y a seulement quelques dizaines d'années dans la région de Lovištea, a été publié récemment par le dr. Andrei Pandrea dans la publication *Lupta*, de Paris, No. 42 du 22 juillet 1985.

⁹) Cf. H. H. Stahl, Les anciennes communautés villageoises roumaines — asservissement et pénétration capitaliste, publication conjointe de l'Académie de la R. S. R., Bucarest, et du C.N.R.S., Paris 1969 (Bibliotheca Historica Romaniae, Monographies VI) 254 p., notamment tableaux des p. 23—24, où l'on peut suivre, grâce aux statistiques autrichiennes de 1722, la dégradation de la situation des villages de mochnènes en Olténie entre 1722 et 1864, date de la réforme agraire du prince *Cuza*. Considérant que cette dégradation avait commencé déjà un siècle et demi avant le recensement autrichien, et en projetant ces chiffres — avec toute la prudence nécessaire — sur quelques siècles en arrière, on arrive à la conclusion que dans les premiers temps des Principautés, la propriété paysanne libre devait l'emporter largement sur la propriété des seigneurs et de l'Eglise.

Quant aux paysans réduits au servage, essentiellement dans les régions plus faciles d'accès, ils ont été appelés en Valachie d'un terme qui n'est que trop significatif: *rumâni* (dans certains documents du XV-e siècle, aussi *vlahi*, ce qui confirme la signification originellement ethnique du terme) et en Moldavie d'un terme dont l'explication est moins évidente: *vecini*, mais dont l'origine également latine a sans doute les mêmes implications¹⁰).

Cette première phase de la cohabitation roumano — ou plus exactement romanoslave, ne semble pas avoir été profondément affectée par la domina-

¹⁰) P. P. Panaitescu, après l'historien bulgare Ivan Sakūzov (Bulgarische Wirtschaftsgeschichte. Berlin, Leipzig, 1929 = Grundriß der slavischen Philologie und Kulturgeschichte. 5, pp. 87—92), pense que *vecin* traduit le slave *sused*, lui-même traduction du byzantin *paroikos*, qui signifie aussi, au propre, »voisin«, mais aurait fini par signifier »serf«, c. à d. celui venu s'installer du voisinage en se soumettant au grand propriétaire. L'explication ne nous paraît pas entièrement convaincante. Quelle qu'ait pu être l'évolution sémantique de *paroikos* en grec byzantin (d'ailleurs peut-être influencé par un *vicinus* latin, car il ne faut pas oublier que Byzance hérite de l'organisation politique et sociale de Rome), on imagine mal une nouvelle traduction du terme slave en roumain, alors que la plupart des institutions politiques ou sociales des pays roumains ayant transité par les pays slaves ont été adoptées avec le terme slave lui-même (*ocină, dedină, ohabă, baștină, prădalnică*, etc.) D'ailleurs avant l'apparition dans les écritures du terme d'origine latine *vecin*, ce sont d'autres termes slaves que *sused*, à savoir *seleani* ou *horane*, qui ont désigné cette catégorie sociale dans les documents en langue slavonne en Valachie. — Nous avons pris l'avis de deux linguistes et philologues distingués, Cicerone Poghirc de l'Université de Bochum et Eugène Lozovan de l'Université de Copenhague, qui tous deux se sont montrés réticents à accepter l'explication Panaitescu-Sakūzov. Nous pensons que sans aller si loin, une évolution locale du latin *vicinus*, dialectal aussi *vecinus* (cf. A. Ernout et A. Meillet, Dictionnaire Etymologique de la langue latine. Paris, Klincksiek, 1967) peut avoir mené dans la Romania orientale au double sens du roumain médiéval, »voisin« et »serf«. Si l'on examine en effet l'évolution du mot dans la Romania occidentale, on trouve en Gaule (cf. J. F. Niermeyer, Mediae Latinitatis Lexicon Minus, Leiden, Brill, 1976) dans un édit de Chilpéric (561—584) *vicini* avec le sens de »copossesseurs de terre dans un village«. Le terme aura pu acquérir le même sens chez les Roumains mais la conquête slave l'aura réservé aux autochtones tombés en servitude, tandis que les »copossesseurs de terre« restés libres étaient désignés en Valachie du nom de *moșneni* (nom d'origine autochtone pré-romaine) et en Moldavie du nom de *răzeși*. On a longtemps considéré comme certaine pour ce mot l'étymologie hongroise, de *részes*: »qui participe à ...«. Plus récemment les philologues ont mis en doute cette étymologie, d'une part parce que les lois phonétiques de transmission du hongrois au roumain s'y opposent, d'autre part parce que le terme hongrois n'a jamais eu cette acception sociale en Hongrie. Grigore Nandriș a proposé le polonais *rycerz* < all. *Ritter*; A. Philippide le fait dériver d'un turco-arabe *erzeși*; d'autres linguistes ont proposé une origine latine, à partir de *radius*, d'autres enfin, par des rapprochements avec d'autres langues indo-européennes, une origine autochtone antique.

tion, ou suzeraineté, avare au VIII-e siècle, à en juger par le peu de traces laissées par cette peuplade dans l'onomastique et la toponymie roumaines. En revanche, l'avancée du premier tsarat bulgare jusqu'aux confins de la Pannonie à la suite de l'écrasement des Avars par *Charlemagne* en 795—796, aura eu probablement pour effet de renforcer l'emprise sur les populations autochtones des éléments slaves déjà établis en Dacie depuis quelque deux siècles. La domination bulgare, plus ou moins lâche, attestée au IX-e siècle dans plusieurs régions de l'actuelle Roumanie, est sans doute à l'origine de l'organisation sociale des pays roumains au Moyen-âge; en effet la dépendance de ces pays du tsarat bulgare peut seule rendre compte de façon satisfaisante, en l'absence de documents explicites, de ces traits essentiels de la société roumaine au Moyen-âge: la structure de la noblesse et le maintien pendant des siècles du slavon comme langue de l'Eglise et comme langue de chancellerie. C'est à cette époque qu'a dû pénétrer, pour désigner le noble, le terme proto-bulgare boïar, qui n'existe que chez les Bulgares, les Roumains et les Russes — certains auteurs considérant même que c'est à travers le pays roumain qu'il serait arrivé en Russie¹¹). C'est également alors — c'est à dire dès les débuts de la christianisation des Bulgares par les disciples de *Cyrille* et *Méthode* — qu'aurait eu lieu la slavisation de la liturgie et le rattachement à l'église bulgare des églises roumaines qui avaient survécu aux invasions depuis le haut Moyen-âge et conservé un vocabulaire de base d'origine latine¹²).

Selon Panaitescu, si l'on n'admettait pas l'hypothèse de l'existence dans les pays roumains, au haut Moyen-âge, d'une aristocratie „slavophone“, le maintien de la liturgie slavonne et d'une langue slave de chancellerie dans les principautés de Valachie et de Moldavie serait difficilement explicable par le seul voisinage des derniers royaumes bulgares — l'hypothèse d'une migration du Balkan jusqu'au nord de la Transylvanie de tout un peuple avec son clergé et sa noblesse, migration dont aucune source ne fait la moindre mention, étant totalement à exclure; d'autant qu'on représente toujours ces Roumains sud-danubiens comme des pasteurs transhumants, et qu'effectivement on ne trouve à aucun moment, chez aucun de leurs em-

¹¹) I. Venelin, O slově Boljarin, dans *Čtenija v imperatorskom občestvė istorii i drevnostej rossijskich ...*, god. 3 (Moskva 1847), n° 1, pp. 1—29, apud P. P. Panaitescu, op. cit., p. 51, note 2. Cependant Heinz F. Wendt, *Die türkischen Elemente im Rumänischen*. Berlin, Akademie Verlag, 1960, p. 164, attribue au mot boier une origine petchénegue; cf. aussi critique d' E. Lozovan dans *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, T. 18, Paris, 1963, pp. 596—597.

¹²) Sur la question de l'église primitive chez les Daco-roumains, voir la contribution récente de P. Ş. Năsturel, Le christianisme roumain à l'époque des invasions barbares, considérations et faits nouveaux, dans *Buletinul Bibliotecii Române*, vol. XI (XV), 1984, pp. 217—266.

branchements, une structure nobiliaire du type qui apparaît dans les Principautés. Pour ce qui est de la liturgie, le seul groupe plus compact de romanité sud-danubienne qui ait subsisté à nos jours, les Aroumains ou Koutso-Vlaques de Thessalie et d'Épire, ne fait pas usage de la liturgie slave mais de la liturgie grecque.

Enfin, derniers arguments apportés par P. P. Panaitescu en faveur d'une origine slave de l'aristocratie roumaine: le grand nombre de toponymes slaves sur le territoire de la Roumanie (même après élimination des toponymes récents dérivés d'un mot roumain d'origine slave), et la prédominance des noms propres d'origine slave pendant tout le Moyen-âge. Panaitescu attribue la plupart des toponymes slaves au nom propre d'un ancien seigneur slave. Quant à l'onomastique, le phénomène est pour ainsi dire universel, les classes inférieures d'une société hiérarchisée ayant tendance à imiter les prénoms usités dans la classe dirigeante — la coutume des parrainages, ajouterons nous, amplifiant le mouvement —. C'est ainsi par exemple que se sont répandus dans toutes les classes de la France médiévale les prénoms d'origine germanique comme Louis, Henri, Robert, Bernard, Thierry, Thibault, Geoffroy, etc., longtemps prédominants par rapport aux prénoms d'origine romaine ou d'origine biblique; chez les Roumains un net phénomène de régression des prénoms slaves s'est dessiné à partir du XVIII-e siècle — en faveur des noms chrétiens byzantins dans les Principautés, en faveur des prénoms romains en Transylvanie, mais pour des raisons différentes: c'était une des formes de résistance à la magyarisation des noms.

Ainsi, selon Panaitescu, la classe nobiliaire se serait constituée chez les Roumains au haut Moyen-âge par un processus en tout point analogue à celui de la Romania occidentale, le rôle des Germains étant joué ici par les Slaves. Plus tard, comme nous le verrons plus loin, des éléments turco-mongols (essentiellement pechenègues et coumans) s'ajouteront à la couche slave, à ce moment probablement déjà roumanisée (XI-e — XIII-e siècles).

A la thèse de Panaitescu nous voudrions apporter quelques correctifs, mais aussi deux arguments complémentaires.

Un correctif d'abord: l'auteur semble vouloir minimiser l'importance numérique de l'infiltration slave, en imaginant que les Slaves auraient fourni essentiellement une classe dominante et nulle part des masses compactes, sans quoi, pense-t-il, l'assimilation totale, et relativement tôt, de l'élément slave par l'élément roman local serait inexplicable; et il donne à titre de comparaison l'exemple des Francs en Gaule. Justement, l'exemple ne nous paraît pas pertinent, car l'implantation des Francs et autres Germains dans le nord et l'est de la France a été suffisamment massive pour laisser des traces dans au moins trois domaines: l'aspect physique des populations, le type de l'habitat, enfin et surtout la langue, le français étant plus profondément marqué par l'élément germanique dans sa morphologie et sa phonétique, que le roumain ne l'a été par le slave, qui ne l'a influencé, somme

toute, que dans le domaine lexical, considérablement il est vrai, mais c'est toujours un élément relativement superficiel dans la vie des langues. Or, malgré son importance numérique certaine, le conquérant franc s'est laissé assimiler par l'élément autochtone. On peut admettre pareillement qu'au cours de la migration des Slaves vers le sud, des groupes assez compacts soient demeurés sur le territoire de la Dacie tandis que dans un premier temps les autochtones romanisés se retiraient dans les régions les moins accessibles, montagnes, forêts épaisses, où l'on trouvera parfois plus tard des dénominations — données par les autres — du genre *sylva Blachorum*, *Vlașca*, *codrul Vlășiei*, ainsi que des noms antiques de montagne ou de rivière qui n'ont pu être transmis que par des autochtones. Il est donc probable que dans cette première phase de l'installation des Slaves en Dacie (VI-e—VII-e siècles) il y a eu peu de mélanges et il est difficile d'imaginer, comme le suggère Panaitescu, une aristocratie des envahisseurs s'imposant aux autochtones dès cette époque primitive. Il est intéressant de noter d'ailleurs que les recherches linguistiques les plus récentes ont mené de manière tout à fait indépendante à la conclusion que les premiers emprunts du roumain au slave ne seraient pas antérieurs au IX-e siècle¹³). Tout se passe comme si la symbiose entre les éléments slaves et autochtones n'avait commencé qu'après l'établissement d'une certaine autorité politique et l'amorce d'une structure sociale plus élaborée, c'est à dire à l'époque de l'extension du premier empire bulgare sur le territoire de l'ancienne Dacie au IX-e siècle.

Par ailleurs, l'opinion de Panaitescu que l'existence d'une simple couche de dominateurs suffirait à expliquer l'abondance des toponymes slaves en pays roumain et même l'introduction d'un certain vocabulaire agricole dans la langue, ne résiste pas à l'examen. Des termes fondamentaux de la vie agricole comme *plug*, *prașilă*, *izlaz*, *livadă*, *poiană*, *ogradă*, etc. implique nécessairement un mélange de populations »à la base«; et la présence d'un seigneur slave en un lieu ne saurait justifier le nom d'une rivière au long parcours, surtout si l'étymon slave d'où ce nom dérive ne s'est pas maintenu dans la langue roumaine (Bistrița, Dobra, etc.). On a en outre remarqué que les hydronymes d'origine slave n'étaient pas également répartis sur le territoire de la Roumanie, mais constituaient plutôt des aires délimitées. La plus importante est celle de l'est de la Valachie, dans une vaste région de plaine ouverte, et les rivières aux noms slaves qui la traversent — Ialomița, Dâmbovița, Prahova, Neajlov, etc. — sont littéralement encadrées par des hydronymes d'origine locale antique, Dunărea (Danube), Argeș, Vedrea, Bu-

¹³) Voir résumé critique de la question et bibliographie chez Cicerone Poghiric, *Le roumain dans le contexte de la linguistique indo-européenne*, dans *Philologica et Linguistica, Ausgewählte Aufsätze* (1953—1983). Bochum, 1983, pp. 236—240, et *ibidem*, *Les problèmes actuels de l'étymologie roumaine*, pp. 302—303.

zău, Siret, Prut¹⁴). Il est logique d'en déduire que dans cet »encadré« la colonisation slave a été plus intense; pas assez toutefois pour résister à la complète assimilation (phénomène inverse de ce qui s'est produit sur les territoires de la Bulgarie et de la Yougoslavie actuelles où les populations de langue romane ont été peu à peu résorbées par les nouveaux venus).

Nous pensons, pour résumer, que c'est aux IX-e et X-e siècles, à l'époque de la domination bulgare, et même après l'arrivée tumultueuse des Petchénègues, qu'il faut situer sur le territoire de la Roumanie l'apparition d'une aristocratie structurée, d'origine slave.

Nos arguments complémentaires seraient les suivants:

Si l'on admet la thèse de Radu Rosetti — dont on pourrait dire qu'elle est aujourd'hui la thèse généralement acceptée par l'historiographie officielle — à savoir que les premiers boïars seraient issus de la classe des chefs de village ou de communautés villageoises plus larges, comment se fait-il que les deux termes qui ont désigné ces chefs, *jude* et *cneaz*, n'aient jamais figuré dans la hiérarchie des fonctions nobiliaires?

La persistance à travers tout le Moyen-âge de la famille de mots *jude*, *judex*, *judet*, dérivés du *judex* latin, avec des sens manifestement issus des attributions administratives et judiciaires liées à ce terme à l'époque impériale romaine¹⁵), est un des phénomènes les plus significatifs du maintien d'une certaine structure de base »romaine« dans l'ancienne Dacie, d'autant que le terme a disparu au sud du Danube, à l'exception de quelques îlots le long de la côte dalmate, et en Sardaigne.

A l'époque où les documents écrits commencent à nous dévoiler la situation politico-sociale des Roumains, le terme slave *cneaz* (knèze), bien que chargé originairement de significations juridiques sensiblement différentes, tend à se substituer au terme latin *jude*; il est néanmoins remarquable qu'en dépit de l'existence pendant des siècles dans les Principautés d'une chancellerie en langue slavonne, le terme *cneaz* n'ait jamais entièrement supplanté celui de *jude*. On retrouve les deux termes, quasiment synonymes, jusqu'en plein XVIII-e siècle, mais ils auront subi une extraordinaire évolution diminutive pour ne plus désigner que l'homme libre face au serf, alors qu'à l'époque médiévale, préalablement à la fondation des Principautés, le *cneaz* est attesté tout en haut de l'échelle sociale. (Ainsi, dans le diplôme que le roi de Hongrie accorde en 1247 aux Chevaliers Hospitaliers, et que nous examinerons plus loin, le knèze valaque apparaît presque l'égal d'un voïvode). Les pays roumains seront les seuls pays où le mot slave *kniaz* aura subi une telle dépréciation. Chez les Russes il deviendra l'équi-

¹⁴) Ibidem, L'hydronymie roumaine, p. 386.

¹⁵) Voir à ce propos le récent article de Valeriu Şotropa, L'importance historique de l'institution du »jude« comme preuve de la continuité roumaine, dans la *Revue des Etudes Sud-Est Européennes*, tome XXIII, No. 1, janvier-mars 1985, pp. 47—68.

valent du terme occidental »prince«; chez les Serbes, étant donné l'effondrement de leur structure nobiliaire avec l'occupation ottomane, il ne désignera plus pendant des siècles que le chef de communauté villageoise, en attendant que l'un d'entre eux, *Miloš Obrenović*, ne lui redonne du lustre au XIX-e siècle sous la forme de »Grand Kniaz«.

Nous pensons donc que si chez les Roumains les nobles étaient issus des *juzi* ou *cnezi*, l'un au moins de ces deux vocables se serait fixé en un titre de boïar, dans cette hiérarchie nobiliaire où l'on retrouve tant de termes d'origine slave ou byzantine ou turco-mongole. Or ils ont périclité jusqu'au sens de simple »homme libre«.

L'autre argument complémentaire que nous voudrions proposer est d'une autre nature: la croyance à une origine slave de la noblesse roumaine était encore vivante au début du XIX-e siècle parmi les boïars de Valachie! Cette opinion est rapportée par des voyageurs étrangers. Voici ce qu'écrit à ce propos le jeune comte de Lagarde¹⁶⁾ qui, après un voyage en Russie et en Turquie d'Europe, s'était arrêté plusieurs mois à Bucarest en 1812—1813, s'étant épris d'une jeune veuve »Catinca de S...« (probablement *Catherine Filipescu*, veuve d'un *Slătineanu*): »Les Valaques assurent qu'ils descendent des Romains (...) Mais les boïars des plus anciennes familles font remonter leur origine aux Slaves, et sont, disent-ils, d'une race distincte de celle du peuple, issus des Romains alliés aux Daces.« Le parallélisme avec la théorie de l'origine germanique de la noblesse française est frappant, mais nous ne croyons pas qu'il puisse s'agir d'une contamination; en France, le premier à exposer cette théorie »raciste«, a été le protestant *François Hotman* au XVI-e siècle, suivi par le comte *de Boulainvilliers* au début du XVIII-e; or leurs écrits ne semblent pas avoir fait partie des bibliothèques des boïars moldo-valaques, et *Augustin Thierry* ne reprendra cette thèse que beaucoup plus tard. D'où pouvait donc venir une semblable croyance, si n'est de la tradition? (Mais il vrai qu'à notre connaissance aucune source interne ne la mentionne, et l'on ne doit pas exclure une interprétation d'origine russe, toute récente).

En tous cas, quels que soient le moment exact et les circonstances dans lesquels se cristallisent dans l'aire roumaine nord-danubienne les structures sociales, les premiers documents plus élaborés mentionnant les formations »valaques«, signalent déjà l'existence d'une classe nobiliaire.

¹⁶⁾ Auguste Louis Charles de Messence, comte de Lagarde-Chambonas, Voyage de Moscou à Vienne, par Kiow, Odessa, Constantinople, Bucharest et Hermanstadt, ou Lettres adressées à Jules Griffith. Paris, 1824.

La noblesse en pays roumain préexiste à la fondation des Principautés

Le cadre de cet article ne nous permettant pas de trop amples développements, examinons un instant un document unique, mais d'une importance capitale, le diplôme que le roi de Hongrie *Béla IV* délivre le 2 juin 1247 aux Chevaliers Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, leur cédant en fief le banat de Severin, en gros l'actuelle Olténie et une portion du Banat¹⁷). Ce long document nous révèle le développement économique et social, dès cette époque, de toute la Valachie, puisque, si le roi ne cède dans l'immédiat que le pays à l'ouest de l'Olt (son autorité réelle ne s'étend pas au delà), il incite les Chevaliers à tenter la reconquête sur les Tatars du pays à l'est de l'Olt, désigné d'après le nom de ses derniers »seigneurs«, de Coumanie, et où il y a comme dans le banat de Severin des formations politiques valaques nommément désignées. Mais le diplôme contient aussi une allusion à la structure nobiliaire du pays. Le roi, tout en se réservant certains bénéfices, concède à l'Ordre des Hospitaliers le droit d'administrer le pays et même de le coloniser avec des allogènes, ainsi que le droit de justice sur les habitants, mais avec cette réserve que s'il s'agit d'une sentence capitale contre des »grands« du pays, ceux-ci jouiront du droit d'appel à la haute cour du roi (*hoc addito, quod si contra maiores terre aliqua sententia de sanguinis effusione prolata fuerit (...) ad nostram curiam valeant appellare*). Apparemment — à moins que nous n'interprétions de façon erronée les termes du latin juridique médiéval en usage à la chancellerie hongroise — l'Ordre obtient un droit de juridiction quasi régaliennne sur tous les sujets, y compris les nobles; mais il existe dans le pays parmi ces nobles (ou au dessus d'eux) des »plus grands« (*majores terrae*)¹⁸) dont le poids politi-

¹⁷) Ce sont les futurs chevaliers de Rhodes, puis de Malte — de »province française« pour la plupart — que le roi de Hongrie, après l'effroyable raz-de-marée mongol de 1241, essaye d'attirer dans les marches frontières du royaume, comme gardiens de la frontière, constructeurs fameux de châteaux-forts et instruments éventuels d'une colonisation. Texte latin intégral (avec traduction roumaine) dans *Documenta Romaniae historica*, B. Țara Românească, vol. I, Bucarest, 1966, pp. 3—11; le texte de la confirmation de ce long document par le pape *Innocent IV* en 1251 a été publié dans E. Hurmuzaki, *Documente privitoare la Istoria Românilor*. Vol. I, Bucarest, 1887, doc. CXCI, pp. 249—253.

¹⁸) Antonius Bartal dans son *Glossarium mediae et infimae latinitatis Regni Hungariae*. Leipzig, Budapest 1901, donne la définition suivante pour *Majores Regni*: ... »*Officiales Hungariae Majores Regni et Barones fuisse vocatos ... qui archiofficia illa administrabant, Barones et quidem majores vocabantur, ut a minoribus discernerentur.*« Le terme *regnum* désigne dans la diplomatie hongroise non seulement l'Etat hongrois, mais aussi tout autre Etat, y compris un Etat vassal jouissant d'une certaine autonomie; c'est ainsi que dans le traité de 1595 entre *Sigismond Báthory* et *Michel le Brave* que nous analyserons plus loin, le terme de *regnum* est à plusieurs reprises utilisé pour désigner la princi-

que apparaît au roi de Hongrie suffisamment important pour qu'il leur accorde l'immunité de juridiction, c'est à dire le droit d'en appeler de la justice de son vassal, l'Ordre des Hospitaliers, à son tribunal royal. Si notre interprétation est correcte, cela signifie que dans la première moitié du XIII-e siècle, bien avant que les diverses formations locales, voïvodats ou knézats, n'aient fusionné en une seule formation politique autonome qui sera la principauté de Valachie, il y a déjà dans le pays une société structurée, avec des nobles et des non-nobles (paysans, artisans, marchands), et parmi les nobles une poignée de grands barons auxquels même le lointain suzerain hongrois croit devoir reconnaître des droits exorbitants du droit commun, soit qu'ils en aient déjà joui auparavant au même titre que les grands de Hongrie, du moins dans le banat de Severin, soit que le roi veuille leur accorder désormais ce privilège parce qu'ils représentent une force politique et militaire avec laquelle il doit compter. En effet le texte du diplôme prouve que la couronne, et désormais aussi son vassal, l'Ordre des Hospitaliers de Saint Jean, s'intéressait au pays non seulement pour sa situation stratégique et ses ressources économiques (redevances, douanes, pêcheries, etc.), mais également pour son potentiel militaire. A plusieurs reprises le texte fait allusion à l'assistance que les Valaques du pays sont tenus d'apporter à l'Ordre avec leur force militaire (*cum apparatu suo bellico*) en cas d'attaque extérieure, et même en cas de guerre offensive «contre la Bulgarie, la Grèce et la Coumanie» – autrement dit contre le tsarat bulgare de Tyrnovo, contre Byzance ou contre les Tatars, maîtres alors de la «Coumanie», c'est à dire de la Valachie et des pays plus à l'est. L'existence de formations militaires valaques à cette époque est d'ailleurs confirmée à plusieurs reprises par les sources orientales relatant l'invasion mongole en Europe en 1241; or, en dehors du cas très particulier des montagnards suisses, on ne connaît pas au Moyen-âge de formation militaire sans une structure nobiliaire.

Nous trouvons par ailleurs, dans un autre document, trois quarts de siècle plus tard, un pendant moldave à ces *majores terrae* de Valachie: dans

pauté de Valachie. Dans le cas du «pays de Severin» que le roi cède aux chevaliers de Saint-Jean, le terme de *regnum* eut été impropre puisqu'il s'agissait d'un ancien «banat», étroitement lié à la couronne. Il est à supposer que c'est pour cette raison qu'au lieu de *maiores regni* nous trouvons ici *maiores terrae*: «les (plus) grands du pays». *Terra* au sens de «pays», se trouve déjà dans le latin classique; *César* et *Cicéron* désignent de ce terme de grandes unités territoriales comme l'Italie ou la Gaule. Dans le latin médiéval on l'étendra même à de plus petites unités, cf. le *Mediae Latinitatis Lexicon Minus* de J. F. Niermeyer où nous est donné à ce mot, sous le point 5, le sens de «territoire dominé par un grand seigneur féodal, principauté territoriale» (ex. pour le comte de Flandre: *princeps terrae*). Ce sens de *terra* s'est conservé dans le *țară* roumain: *Țara Românească*, *Țara Oașului*, *Țara Făgărașului*, etc.

une lettre en date à Avignon du 9 octobre 1332, le pape *Jean XXII*, s'adressant à l'archevêque de Strigonium¹⁹) se plaint de ce qu'au lendemain de l'invasion mongole de 1241, les biens de l'évêché catholique des Coumans (*Episcopatus Mylcouensis*, dans la région du Milcov, aux confins de la Moldavie et de la Valachie) aient été »usurpés par les puissants de ces lieux« (*a Potentibus illarum partium occupatis*). Le terme *potentes* ne peut évidemment désigner que des seigneurs locaux qui, dans les temps troublés ayant suivi l'invasion mongole, auraient réussi, avec leurs troupes privées, à se tailler de grands domaines au détriment de l'évêché des Coumans, richement doté par le roi de Hongrie peu de temps auparavant²⁰).

Et puisqu'on vient d'évoquer l'évêché des Coumans, c'est le lieu de dire un mot du rôle joué par les derniers occupants »barbares« des pays roumains, les Petchénègues et les Coumans, dans la formation de la classe nobiliaire de ces pays.

Les Petchénègues ou Patzinaks — peuplade turque qui apparaît aux confins des terres du Grand Prince de Kiev dans le dernier tiers du X-e siècle, chassant devant elle les Hongrois — ne sont restés qu'un siècle environ dans nos parages, et leur turbulence qui en a fait tantôt les ennemis redoutables tantôt les alliés des Kéviains, des Hongrois ou des Byzantins, rendait improbable une installation plus durable sur le territoire de l'ancienne Dacie. Ils seront chassés par les Hongrois vers l'actuelle Dobroudja en 1085, puis écrasés à Lebonion en 1091 par *Alexis Comnène* avec l'aide des Coumans. Devenus un moment des mercenaires bien indisciplinés du basileus, ils seront finalement exterminés par *Jean Comnène* en 1122 et leurs restes colonisés à travers l'empire. Ils ont pourtant laissé des traces en pays roumain, à en juger par la toponymie, et peut-être aussi l'onomastique; et il y a des documents de la chancellerie hongroise du XIII-e siècle, qui citent des »pays« des *Bisseneni* (autre nom, hongrois, des Petchénègues) en Hongrie et en Transylvanie²¹). Si leurs chefs — du moins ceux de l'extrême-est de

¹⁹) E. Hurmuzaki, op. cit. I, doc. CCCCXCVI, pp. 622—623.

²⁰) Dans Z. F. Niermeyer (op. cit. aux notes 10 et 18) la famille de mots *potens, potentari, potentatus, potentia* implique dans tous les cas les deux sens de »pouvoir seigneurial« et de »force militaire«. Nul doute que ces *potentes* de la basse Moldavie qui selon la lettre du pape auraient, après 1241, usurpé les terres de l'évêché des Coumans, ne soient les prédécesseurs de ces grands féodaux que les fondateurs de la Principauté au milieu du XIV-e siècle trouveront sur place, et avec lesquels ils devront composer, plus spécialement dans cette basse Moldavie (*Tara de jos*) où ils ne pourront asseoir leur autorité que très progressivement.

²¹) Par exemple ce document par lequel le roi *André II* confirme à des Saxons, en 1224, le droit d'usage, en même temps que les autochtones, sur »la forêt des Valaques et des Bisseniens« (*silvam Blacorum et Bissenorum*); E. Hurmuzaki, I, doc. LXII, pp. 83—85. Il y avait donc encore en Transylvanie, au début du XIII-e siècle, des traces d'un établissement plus durable des Pet-

leurs établissements — s'étaient convertis à l'Islam (ce qui explique que les »Pincénés« soient énumérés parmi les Sarrasins dans la Chanson de Roland!) certains d'entre eux s'étaient sans doute fixés en pays roumain, ceux surtout qui avaient dû s'infiltrer parmi les seigneurs locaux, possesseurs de terre. Les linguistes croient reconnaître en effet quelques vocables petché-nègues parmi les noms des boïars valaques et moldaves des tout premiers documents des Principautés.

Mais ce sont surtout les successeurs immédiats des Petchénègues, ces frères ennemis, les Coumans, qui marqueront profondément l'histoire des Roumains à cette époque où leur première formation étatique va sortir de sa chrysalide. Leur »royaume« s'étend pendant quelques dizaines d'années sur tout le sud de l'Ukraine et jusqu'au Danube et aux Carpates. Ce sont eux les Polovtses des chansons de geste kiévaines, et dans les bylines plus tardives ils seront confondus par la mémoire populaire avec les Tatars. Au contraire, par un phénomène qui mériterait d'être approfondi, ils semblent avoir vécu en assez bonne intelligence avec le peuple roumain et son aristocratie slavo-roumaine. Leur domination d'un siècle à un siècle et demi (de la fin du XI-e siècle et jusqu'à la grande invasion mongole de 1241) coïncide sans doute avec la fin du processus de symbiose slavo-roumaine et une probable explosion démographique favorisant le passage du peuple roumain d'une organisation quasi-tribale à une organisation d'Etat. Or il y a dans la plaine valaque et probablement aussi sur une partie de la Moldavie à la veille de l'invasion mongole une formation qu'on pourrait appeler »royaume couman«. Autre signe de cette entente entre éléments valaques et éléments coumans: l'alliance des Coumans avec l'Etat valaco-bulgare des Assénides nouvellement apparu au sud du Danube, où les chroniqueurs de la 4-e croisade nous décrivent les rudes combats menés par les »Francs« contre les »Blacs«, les »Boulgres« et les »Comans«²²).

chénègues. — Sur les Petchénègues et les Coumans en pays roumain, voir notamment les articles de Petre Diaconu dans *Bibliotheca Historica Romaniae*, N° 27, Les Petchénègues au Bas-Danube. Bucarest, 1970; et N° 56 Les Coumans au Bas-Danube aux XI^e et XII^e siècles. Bucarest 1978, spécialement pp. 22—34.

²²) Nous ne pouvons entrer ici dans la controverse concernant l'hypothèse d'une extension du deuxième tsarat bulgare au territoire de l'actuelle Valachie, hypothèse fondée essentiellement — et presque exclusivement — sur les titres attestés de *Jean II Assen* de roi des Bulgares et des Vlaques, ou roi de Bulgarie et de Vlaquie. La thèse compte des défenseurs aussi bien parmi les historiens roumains que parmi les historiens bulgares (cf. dernièrement Borislav Primov, *Crearea celui de al doilea țarat bulgar și participarea Vlahilor*, dans *Relații Româno-Bulgare de-a lungul veacurilor*, Sec. XII—XIX. Bucarest, 1971, pp. 50—52). L'héraldique a également été mêlée à cette controverse: voir l'interprétation des armoiries du »Roi de Blaquie« de l'Armorial Wijnbergen chez Dan Cernovodeanu, *Das Armorial Wijnbergen und die Heraldik der Walachischen Dynasten*, dans *Der Tappert*, Berlin-West, 1975—1979, pp. 1—15. L'hypothèse

Enfin, on a constaté que dès qu'il est possible de les étudier, dans les documents des XIV-e et XV-e siècles, l'armement des Valaques et leur tactique militaire sont manifestement d'origine touranienne. D'où cette conclusion logique: c'est des Coumans, et peut-être déjà des Petchénègues, que les Roumains tiennent au Moyen-âge leur art de la guerre. Rien d'étonnant dès lors que nous trouvions encore nombre de noms coumans parmi les boïars des XIV-e et XV-e siècles, en Moldavie comme en Valachie: Aga, Berindei, Coman, Talabă, Toxabă etc., et surtout le nom même du grand unificateur du Pays-Roumain au début du XIV-e siècle, *Bassarabă*. D'où cette question qui revient subrepticement de temps à autre dans l'historiographie roumaine: *Bassarab I-er* était-il d'origine coumane? Iorga lui-même, qui fut un des premiers à souligner l'importance du facteur couman dans la genèse de l'Etat valaque, n'a pas eu le courage de poser résolument la question. La plupart des historiens plus récents se contentent d'affirmations péremptoires: *Bassarab* était sûrement roumain, car on ne peut tirer aucune conclusion, au Moyen-âge, à partir d'un prénom. Dans la plus récente étude généalogique consacrée aux *Bassarabs* (le nom pris cette fois comme nom de la dynastie, comme il l'est effectivement devenu après des siècles), Ion Ionaşcu écrit, sans même entamer la discussion: »L'origine de la famille dynastique des *Bassarabs* est, sans aucun doute, roumaine« (c'est l'auteur qui souligne).²³) Pourquoi »sans aucun doute«? D'où vient cette assurance si peu conforme à la prudence et à l'éthique de l'historien? A la vérité, à voir l'insistance avec laquelle nos historiens s'efforcent, comme si elle était infamante, d'écarter l'hypothèse d'une origine coumane des premiers princes unificateurs du Pays Roumain, on est en droit de se demander si l'historiographie roumaine, après deux siècles d'existence — et après avoir donné quelques hommes de stature internationale, comme Hasdeu, Xenopol, Iorga — a pleinement atteint l'âge de la maturité. Car il est aussi absurde pour les Roumains de vouloir occulter l'éventuelle origine coumane des *Bassarabs*, qu'il serait absurde que les Français s'offusquassent de ce que leurs premiers dynastes unificateurs, un *Clovis*, un *Pépin le Bref*, aient été des barbares germains au lieu d'être de bons vieux gallo-romains! Nulle part dans l'Europe médiévale, un Etat nouveau n'a été constitué sur les débris de l'empire romain par les autochtones romanisés. Partout il a fal-

d'une extension de la domination (ou seulement de la suzeraineté) bulgare au nord du Danube au XIII-e siècle se heurte cependant à des données documentaires précises: comment expliquer par exemple, dans l'acte de 1247, les prétentions du roi de Hongrie sur l'ensemble de l'actuelle Valachie six ans seulement après la mort de Kalojean et le nom de »Coumanie« donné dans ledit acte au pays entre l'Olt, les Carpates et le Danube? Où se serait alors situé le »royaume de Blaquie«?

²³) Ion Ionaşcu, *Basarabii în tabele genealogice*, dans *Studii și articole de istorie*, XVII, Bucarest, 1972, p. 19.

lu l'action de conquérants du dehors, Francs, Burgondes, Wisigoths en France, Vandales et Wisigoths en Espagne, Hérules, Ostrogoths, Lombards en Italie, Angles, Saxons, Danois, Normands en Angleterre. Pourquoi la Romania orientale aurait-elle fait exception? Ce n'est pas à dire qu'il faille être catégorique. Aucun élément ne permet d'affirmer que *Bassarab* sortait d'une lignée de chefs coumans. Mais rien ne permet non plus d'écarter cette hypothèse. Nous constatons par exemple que nos historiens, même les plus récents, omettent de mentionner qu'il y a une vingtaine d'années, l'orientaliste Aurel Decei avait démontré l'origine coumane du nom du père de *Bassarab*, *Tochomer*, nom pour lequel on continue dans la plupart des ouvrages la lecture erronée du siècle dernier: *Tihomir*, prénom slave. Or, s'il est normal qu'au XIII-e siècle, après six siècles de cohabitation slavo-roumaine, la présence d'un nom slave parmi les Roumains n'ait plus de signification particulière, la présence en revanche, dans une lignée, de deux générations successives de noms coumans, un siècle seulement après l'arrivée des Coumans dans le pays, peut donner à réfléchir; l'hypothèse d'une origine coumane de *Bassarab I-er*, de simplement plausible, devient probable.

Ceci dit, il s'agit certainement de Coumans déjà »roumanisés«. D'abord parce que, contrairement à leurs »cousins« petchénegues, les Coumans, nomades jusque là, avaient tendance à se sédentariser. On voit ensuite, au début du XIII-e siècle, les chefs Coumans se rapprocher de la Hongrie. Le roi de Hongrie, à l'instigation du Pape, en profite pour favoriser une intense propagande catholique, par le truchement surtout des moines minorites, parmi les neuf tribus (*generationes*) des Coumans. Sur ce, arrivent dans la »Coumanie« roumaine, les nouvelles alarmantes de la première grande poussée des armées de *Gengis Khan*. La terrible défaite des Coumans de l'est alliés aux princes de Galitch et de Kiev, à la Kalka, devant les lieutenants de *Gengis Khan*, *Djébé* et *Subötäi*, date de mai 1222. Or c'est en 1227 que pour la première fois »le fils du chef de la Coumanie« s'adresse à l'archevêque catholique de Gran (Strigonium), qui dirigeait l'action de conversion, pour venir baptiser son père et des milliers de ses hommes. Cette conversion en masse a lieu effectivement en 1228, avec 15000 hommes. Et elle n'est pas la seule, car parmi les Coumans qui combattent en Bulgarie aux côtés des Vlaco-Bulgares, on signale également un chef qui s'adresse au roi de Hongrie pour l'envoi d'un évêque qui le baptiserait avec ses hommes. En tout cas, le premier évêque des Coumans est nommé en 1228. C'est donc pendant la courte période qui va de 1228 à 1241, date de la grande invasion mongole, qu'a pu s'organiser à l'est des Carpates l'évêché des Coumans dont il a été question plus haut²⁴). D'ailleurs les Coumans n'attendront pas

²⁴) Une lettre du pape *Grégoire IX* en date à Pérouse du 18 décembre 1234 signale au prince héritier *Béla de Hongrie* que des sujets du roi, tant hongrois qu'allemands, résidant dans l'épiscopat des Coumans (il s'agit de Szeklers et de Saxons ayant émigré à l'est des Carpates) vont communier chez les prêtres

le raz-de-marée mongol pour se mettre à l'abri sous la protection du roi de Hongrie: c'est dès 1239 que celui-ci accepte leur transfert en Hongrie (40 000 familles disent les sources) dans la moyenne vallée de la Theiss. En dépit de cette installation massive des Coumans en Hongrie — qui entraînera dans ce pays des troubles graves, notamment sous le règne de *Ladislav »le Couman«* — il est probable qu'une partie des Coumans, en voie de »roumanisation« et donc orthodoxes, sont restés au milieu des Roumains, ceux surtout qui s'étaient taillé une place parmi ces *majores terrae* auxquels se réfère le diplôme de 1247 et qui se trouvaient déjà là sous la domination coumane, car on ne saurait imaginer leur soudaine apparition cinq ans seulement après le reflux des Mongols (qu'on appellera désormais Tatars). Que ce soit l'un d'entre eux qui réussisse, un demi-siècle plus tard à fonder la principauté de Valachie, c'est à dire à refaire l'unité d'une partie au moins de la »Cumanie«, n'aurait donc rien d'étonnant.

Les circonstances de cette unification demeurent obscures et l'on peut aussi bien admettre que ce premier unificateur se sera distingué en libérant le pays de la tutelle tatare (la suzeraineté de la Horde d'Or s'étendait alors sur le tsarat bulgare de Vidin et jusqu'au Braničevo serbe), qu'en imaginant qu'à l'instar des grands princes de Moscou, il aura été le plus habile à se concilier les faveurs du Khan des Tatars.

Quant à la dispute, presque centenaire, entre partisans d'une fondation par le rassemblement des formations locales de Valachie, et partisans de la légende de la »descălecătoare« c'est à dire de la »descente de cheval« d'un conquérant venu du nord des Carpates, elle n'affecte en rien notre hypothèse concernant le rôle des Coumans dans la genèse de l'aristocratie et de l'Etat valaques²⁵).

»schismatiques« des Valaques, car ils vivent au milieu de ceux-ci (*quia populus unus facti cum eisdem Walathis*). Le pape veut faire cesser ce scandale. Mais, curieusement, le document ne fait aucune mention des Coumans dans cet »évêché des Coumans« ... (E. Hurmuzaki, op. cit. I, doc. CV, p. 132).

²⁵) La majorité des historiens roumains s'est aujourd'hui fermement rangée de l'avis de Dimitrie Onciul, qui a, le premier, dans les années 1890, tenté de démontrer que la légende du fondateur *Radu Negru* descendant des montagnes de Transylvanie en Valachie, était une invention savante du XVII-e siècle, calquée sur le modèle de la »descălecătoare« de *Dragoș du Maramureș* en Moldavie, réelle celle-là. Les deux derniers ouvrages plus fouillés traitant de la question dans un sens hostile à la légende sont: Pavel Chihăia, *De la »Negru Vodă« la Neagoe Basarab. Interferențe literar-artistice în cultura românească a evului de mijloc*. Bucarest, 1976, 255 p., et Nicolas Stoicescu, »Descălecat« sau întemeiere? O veche preocupare a istoriografiei românești. Legendă și adevăr istoric, dans *Constituirea Statelor feudale românești* (ouvrage collectif). Bucarest, 1980, pp. 97–164. Mais les partisans de la légende ne désarment pas. A la suite de Georges Brătianu, qui a été le premier à relancer l'affaire (*Tradiția istorică despre întemeierea Statelor românești*. Bucarest, 1945), quelques non-

Une chose est certaine: cette aristocratie valaque du XIII-e siècle, qu'elle soit de récente origine coumane ou de plus lointaine origine slave, ou encore issue du sein même de l'ancienne population autochtone, est tout entière roumaine ou roumanisée. Aucun document étranger ne fait plus allusion à une autre «langue» sur le territoire de la Valachie ou de la Moldavie. Si les sources antérieures au XIII-e siècle mentionnent encore des Slaves, des Petchénègues ou des Coumans sur le territoire de l'ancienne Dacie à côté des Roumains (Valaques), les documents à partir de la fin du XIII-e siècle ne parlent plus que de Valaques²⁶). (Il n'en était pas de même en Grèce à la même époque: les Villehardouin trouvent encore des communautés slaves jusque dans le sud du Péloponnèse dans la région de Mistra).

Dernière preuve, déjà signalée par Panaitescu, que les boïars possédaient de vastes domaines avant la fondation des principautés: il sera de coutume, dans les actes par lesquels un prince confirme les droits d'un boïar sur une terre, de citer le prince son prédécesseur qui avait été le donateur de ladite terre à l'ancêtre de l'actuel possesseur. Or aucun document du XIV-e siècle ou du début du XV-e siècle ne fait allusion à une telle donation. Au contraire, on constate par exemple que pour doter telle église ou tel monastère, le prince doit acheter des terres à des boïars ou à des paysans possesseurs de francs-alleux. Ceux-ci étaient donc possesseurs depuis des temps immémoriaux. On a même deux documents d'*Alexandre le Bon* de Moldavie, dont l'un daté de 1400, où dans l'acte de confirmation sont nommées trois générations de possesseurs de père en fils, ce qui nous reporte d'un siècle en arrière, plus d'un demi-siècle avant la «descălecătoare» de *Dragoș* du Maramureș en Moldavie.

conformistes reprennent le débat sur des bases nouvelles. Signalons l'opinion de Petre Ș. Nasturel, «Descălecat». Mărturia unui cuvânt despre începuturile Țărilor Române, dans *Buletinul Bibliotecii Române* VIII (XII), Fribourg-en-Brisgau, 1980—1981, p. 221—236, et, plus récemment, l'article de l'historienne de l'art Carmen Laura Dumitrescu, Chronique et monument témoin. Une hypothèse à propos d'une église rupestre à deux absides, dans *Buletinul Bibliotecii Române* XI (XV), 1984, pp. 15—55, qui à partir de l'examen de l'architecture et des fresques de l'église rupestre de Corbii de Piatră, apporte un témoignage pour le moins troublant concernant une éventuelle «descente» de Transylvanie dans les années 1290.

²⁶) On peut donner de très nombreux exemples d'une telle acculturation «par le bas», d'une couche dominante, dans un laps de temps d'un siècle à un siècle et demi. Citons seulement deux cas: c'est en 911 que le traité de Saint-Clair-sur-Epte permet aux Normands de se fixer dans l'actuelle Normandie; or il est certain que les chevaliers normands qui débarquent au début du siècle suivant dans les Pouilles, en Calabre ou en Sicile, et ceux qui conquièrent l'Angleterre en 1066, sont déjà «francophones». Plus près de nous, l'aristocratie peuhle qui a conquis le nord du Nigéria au début du XIX-e, est aujourd'hui presque toute de langue haoussa.

La noblesse face au prince aux XIV-e et XV-e siècles. Les *vlastelini*

Quelle est à présent la place de cette noblesse — antérieure, nous venons de le voir, à la constitution même de l'Etat valaque ou de l'Etat moldave — dans l'organisation de ces Etats? Un détail nous frappe d'abord lorsque nous examinons les actes les plus anciens des chancelleries de Valachie et de Moldavie, aussi bien externes qu'internes, c'est qu'ils sont tous contre-signés par un certain nombre de boïars et que les hauts dignitaires, c'est à dire les titulaires d'une fonction à la cour, sont en minorité. Ces témoins figurent avec le simple titre (slave) de *jupan* en Valachie, et *pan* en Moldavie, des découvertes archéologiques récentes ayant révélé l'existence du terme *jupan* en Transylvanie dès le X-e siècle. L'impression qui se dégage, c'est que ces témoins, ou garants, du prince représentent davantage un pouvoir qui contrebalance celui du prince, qu'une cour à la dévotion de celui-ci. L'acte que signe *Alexandre le Bon* de Moldavie à Lvov le 6 octobre 1407 pour confirmer le serment de vassalité envers le roi de Pologne *Vladislav Jagellon*, nous offre un exemple particulièrement frappant à cet égard²⁷). Sur les 27 *pani* énumérés dans le document immédiatement après le prince, 21 n'ont d'autre titre que celui de *pan*. Le premier, il est vrai, *pan Giurgiu*, est suivi de la qualification: *staroste*. Le *staroste* sera, plus tard, plus ou moins équivalent d'un *pârcălab* ou burgrave d'un château-fort ou ville fortifiée de moindre importance (traduit en latin par *capitaneus* au lieu de *castellanus*) mais son titre sera toujours suivi du nom dudit château; beaucoup plus tard, le terme *staroste* désignera le prévôt des marchands; ce dernier sens étant exclu dans ce contexte, et le titre de *staroste* de *pan Giurgiu* n'étant suivi du nom d'aucun château-fort, il faut prendre ici le terme *staroste* dans le sens étymologique du mot slave, «vieux, ancien», probablement dans ce texte l'équivalent de doyen des boïars. Il ne s'agit donc pas d'une dignité ou fonction. Les premiers détenteurs d'une fonction dans la liste, deux *vornici* (ou palatins), se trouvent respectivement à la 5-e et à la 13-e place. Ils sont suivis aux 21-e, 22-e et 23-e rangs par des dignitaires de cour d'importance secondaire (échansons et écuyer-tranchant). De toute évidence les co-signataires de ce document représentent pour le suzerain polonais la garantie des grands barons du pays au serment de fidélité de son nouveau vassal, le prince de Moldavie. Mais on relève le même phénomène dans les documents internes (cf. par exemple le document No. 48 dans «Documente privind istoria României», A. Moldova, Bucarest 1954, vol. I: un acte de donation du même *Alexandre le Bon* en date du 20 avril 1420 par lequel un nombre de villages entre le monastère de Vârzar et les hauteurs de Lozova, dans l'actuelle Bessarabie, sont concédés au vornic Ve-

²⁷) Texte slavon en fac-similé, avec traduction roumaine, dans Henri Stahl et Damian P. Bogdan, *Manual de Paleografie Slavo-română*. Bucarest, 1936, pp. 114-117.

na, est contresigné par 14 boïars sans titre et par 5 seulement qui remplissent une fonction à la cour).

Les documents valaques des XIV-e et XV-e siècles présentent la même caractéristique: prédominance dans le conseil princier des boïars sans fonction sur les boïars détenteurs de fonctions d'Etat ou de cour, les deux catégories ayant d'ailleurs tendance à se confondre de plus en plus. Il faut en déduire que ces premiers boïars enregistrés par l'histoire du pays, loin d'être des créations du prince, comme certains historiens continuent à vouloir les présenter, sont au contraire une puissance que le prince trouve en face de lui, des possesseurs de grands domaines, de serfs et de troupes d'hommes armés (*cete*, encore un terme slave). Certains sont probablement des descendants de knèzes ou voïvodes locaux que l'unification du pays a privés d'une partie de leurs pouvoirs et qu'il convient donc de ménager en leur donnant à tout le moins une place au Conseil. Récemment Petre Ş. Năsturel a émis l'hypothèse que ces *vlastelini* qu'on voit apparaître au XV-e siècle en Valachie comme des boïars privilégiés, des boïars au dessus des autres boïars, quelles que fussent leurs fonctions, pourraient bien avoir été »les descendants de voïvodes de moindre importance (*maiores terrae* ou *potentes illarum partium*) d'un passé plus troublé, qui en faisant hommage au voïvode fondateur (...) du Pays Roumain, auraient conservé, pour eux et leurs descendants, une certaine puissance matérielle et certains privilèges, tel que celui de conseiller princier«²⁸). Pour séduisante qu'elle soit, cette hypothèse ne nous paraît pas fondée. Elle s'applique très probablement aux premiers grands *jupani* et *pani*, comme nous venons de le voir, mais pas aux *vlastelini*, qui n'apparaissent dans les documents valaques qu'à la fin du XV-e siècle, donc plus d'un siècle et demi après la fondation de la principauté. C'est en 1492 que le terme apparaît pour la première fois dans un document interne²⁹). Il est vrai que sur la pierre tombale du prince *Vladislav II*, érigée sous le règne de *Neagoe Bassarab* (1512—1521) par les frères Craïoveşti, ceux-ci rappellent que c'est le prince *Vladislav*, mort en 1456, qui a élevé les leurs au rang de *vlastelini*. C'est donc que le titre existait au moins depuis le règne de ce prince (1447—1456). Le terme *vlastelin* (du slave *vlast*, pouvoir) existe aussi bien chez les Bulgares que chez les Serbes. Il y a tout lieu de croire que les Valaques ne l'ont pas emprunté à l'organisation d'Etat du royaume bulgare qui leur a généralement servi de modèle, car le titre, en ce cas, aurait sans doute pénétré en même temps que les autres titres bulgaro-byzantins ou proprement bulgares que l'on trouve dans la hiérarchie nobiliaire valaque. Ce serait donc un emprunt aux Serbes, et l'hypothèse est renforcée par le fait que le terme apparaît pour la première fois en Valachie en 1406 dans un document du despote serbe *Stéphane La-*

²⁸) P. Ş. Năsturel, »Descălecat« ... , note 25 ci-dessus.

²⁹) Cf. Nicolae Stoicescu, *Sfatul domnesc și marii dregători din Țara Românească și Moldova* (Sec. XV—XVII). Bucarest, 1968, pp. 32—34.

zarevitch, une donation aux monastères de Vodița et de Tismana; puis dans une donation de l'empereur *Sigismond de Luxembourg*, roi de Hongrie, au monastère de Tismana en 1418. Ceci nous suggère une hypothèse: c'est en 1387 que *Sigismond*, qui n'était alors que roi de Hongrie, aurait créé l'Ordre du Dragon (la date est incertaine car on n'a conservé que le diplôme de réorganisation de 1408) à l'instar des deux autres ordres de chevalerie institués depuis peu en occident, l'Ordre de la Jarretière en Angleterre et l'Ordre de l'Etoile en France. Le but était de grouper autour du souverain, après les durs combats qu'il avait dû mener pour s'assurer le trône, quelques grands barons dont la loyauté envers leur prince se trouvait renforcée par ce nouveau lien. C'est ainsi que les 24 grands feudataires hongrois, chevaliers de l'Ordre du Dragon, allaient devenir autour des *Garai* et des *Cilli*, le noyau des fidèles de *Sigismond*. Or en 1431, un fils de *Mircea l'Ancien* de Valachie, *Vlad*, alors simple prétendant au trône, est reçu par l'empereur dans l'Ordre du Dragon à titre étranger, comme le despote Serbe *Stéphane Lazarevitch* et le Grand Duc *Vitold de Lituanie*. Lorsqu'il accèdera enfin au trône (1436—1447, avec une interruption en 1442—1443) *Vlad* fera grand cas de son appartenance à l'Ordre et il fera graver l'emblème du dragon (d'où lui viendra le surnom de *Dracul*) aussi bien dans le bronze de ses monnaies que dans la pierre de ses fondations religieuses³⁰). Et puisque c'est sous le règne de son successeur immédiat, *Vladislav II*, que la plaque tombale de ce dernier situe pour nous le premier témoignage de l'existence de *vastelini* parmi les grands boïars du pays, on peut se demander si les tout premiers *vlastelini* ne dateraient pas du règne même de *Vlad Dracul* qui aurait voulu créer par là une sorte d'ordre de chevalerie avec les boïars qui lui étaient les plus fidèles.

Ainsi, le titre de *vlastelin*, loin d'être comme le suppose P. Ș. Năsturel un titre honorifique accordé aux descendants des grands barons d'avant la fondation de la Principauté, pourrait bien être au contraire le signe distinctif d'une nouvelle catégorie de «grands» qui sont des créatures du prince (ce qui n'exclut pas le choix, parmi eux, de descendants des anciennes grandes familles). Mais la précarité du règne des princes, due à un système successoral aberrant, fera que ces *vlastelini*, ces «puissants», ne seront jamais que les *vlastelini* de tel ou tel prince, leur pouvoir s'évanouissant souvent avec la mort ou le détronement de leur protecteur. L'institution des *vlastelini* en Valachie participe ainsi de la précarité de l'institution princière elle-même.

Certains auteurs ont cru pouvoir déduire du fait que l'appellation de *vlastelin* est souvent suivie de l'expression «de la maison de ma Seigneurie», que les *vlastelini* étaient toujours des membres, plus ou moins proches,

³⁰) Voir à ce propos Pavel Chihaiia, *Tradiții răsăritene și influențe occidentale în Țara Românească*, Munich, Ion Dumitru Verlag, 1983, chapitre «Vlad Dracul voievod al Țării Românești și cavalier al Ordinului Dragonului», pp. 39—77.

de la famille du prince. Cette interprétation ne nous paraît pas non plus acceptable. Le couplage des deux expressions n'est pas généralisé, et lorsqu'on le trouve, il comprend la copule *et* qui indique qu'il y a différenciation entre les deux épithètes — et d'ailleurs il n'est pas prouvé que les boïars dits »de la maison« du prince aient été autre chose que des *familiars*, des gens admis en tout temps dans l'intimité du prince³¹). Il semble qu'il se crée avec le temps une sorte de surenchère dans les titres qu'octroie le prince pour marquer le degré de confiance qu'il accorde à tel ou tel de ses conseillers. *Radu Șerban Bassarab* (1602—1611) qualifie *Radu Buzescu*, grand ban de Craiova, un des héros de l'épopée de *Michel le Brave*, de »*vlastelin*, haut dignitaire, premier conseiller, et plus encore, de la maison de ma Seigneurie«³²). Mais nous sommes déjà au XVII-e siècle, lorsque le titre de *vlastelin* disparaît de la nomenclature nobiliaire aussi soudainement qu'il était apparu deux siècles auparavant. Il convient donc que nous revenions un instant en arrière.

Très tôt, en effet, les documents révèlent que les boïars détenteurs de hautes fonctions militaires ou administratives l'emportent désormais sur les boïars sans charge. Ce n'est pas le lieu de nous attarder ici sur l'origine des termes désignant chacune des hautes fonctions d'Etat ou de Cour. Bien que plusieurs d'entre eux soient d'origine byzantine, comme le grand *logothète* (chancelier), le grand *vistiari* (trésorier), le grand *comis* (grand écuyer), on s'accorde généralement aujourd'hui pour admettre qu'il y a eu dans la plupart des cas emprunt direct à la chancellerie bulgare. Pas dans tous les cas cependant, puisqu'il y a eu des créations locales, et que le *ban* est un héritage hongrois, probablement de plus lointaine origine avare, et que le *voronic* pourrait être également un calque, en traduction slavonne (*dvornic*, de *dvor*, Cour, Palais) sur le *palatinus* hongrois. Ce que nous voudrions seulement souligner c'est que, si Byzance — pour des raisons géographiques et historiques — n'a pas été le modèle immédiat, elle allait paradoxalement devenir un modèle de plus en plus présent au fur et à mesure que sa présence politique allait s'estomper puis disparaître³³). Les premiers arche-

³¹) On trouve un exemple assez typique de ce couplage dans le Manuel de Paléographie slavo-roumaine de Stahl et Bogdan cité plus haut, p. 84, pt. 17: *Propoçtanomu vlastelinu gospodstva mi, paçeje is kâștu gospodstva mi, jupanu ...* (Au très honorable *vlastelin* de Ma Seigneurie, qui est aussi de la maison de Ma Seigneurie, le *jupan* ...).

³²) Documente privind istoria României. Bucarest, 1951, B. Țara Românească, veacul XVII(1), pp. 210, 281 (apud Nicolae Stoicescu, Dicționar al marilor dregători din Țara Românească și Moldova (sec. XIV—XVII). Bucarest, 1971, pp. 35—36).

³³) On se reportera avec profit à deux ouvrages récents sur le sujet: Valentin Al. Georgescu, *Bizanțul și instituțiile românești până la mijlocul secolului al XVIII-lea*. Bucarest, 1980, et Andrei Pippidi, *Tradiția politică bizantină în țările române în secolele XVI—XVIII*. Bucarest, 1983.

vêques métropolitains de Valachie et de Moldavie, comme jadis ceux de Kiev, seront des grecs, et les hauts dignitaires ecclésiastiques de Grèce et d'Orient seront de plus en plus nombreux à la cour des princes roumains, devenus leurs protecteurs naturels après la chute de Byzance. Enfin la circulation des écrits juridiques byzantins sera intense dans les principautés, à telle enseigne que certains d'entre eux, comme *l'Hexabiblon d'Harmenopoulos* (milieu du XIV-e siècle) serviront de manuels de jurisprudence dans les procès locaux jusqu'au début du XIX-e siècle. Rien d'étonnant dès lors si aux XVII-e et XVIII-e siècles l'idée s'est accréditée parmi les boïars moldovaques que l'organisation de l'Etat et de la noblesse dans leur pays était calquée sur celle de Byzance. C'est ce qu'affirment entre autres *Miron Costin* et *Cantemir*. Et lorsque dans le troisième tiers du XVIII-e siècle on confiera à un *Michel Fotino* le soin de rédiger en Moldavie un projet de nouveau code (projet qui n'aboutira pas), c'est tout naturellement vers le modèle byzantin que celui-ci se tournera, non pas tant parce qu'il était grec lui-même, que parce qu'il était en accord avec l'opinion largement répandue dans la classe dirigeante du pays, notamment en ce qui concerne l'origine et le rôle de l'institution aristocratique. Or cette conception du rôle des boïars tel qu'eux-mêmes le concevaient, nous éclaire davantage sur le comportement des boïars que l'étude de la stricte filiation historique de l'institution. Pour l'aristocratie roumaine, le modèle était toujours le lointain modèle byzantin et on allait, en esprit, s'en nourrir incessamment. Il ne faut jamais perdre cela de vue lorsqu'on veut comprendre non seulement les institutions, mais les comportements. Nous avons été frappé par exemple de l'étonnante similitude entre une remarque de *Kekaumenos*, grand seigneur byzantin du XI-e siècle, sur la contradiction qu'il voyait entre la puissance de l'aristocratie et sa servilité envers le *basileus*, et l'observation similaire faite par le comte *d'Hauterive* en Moldavie à la fin du XVIII-e siècle, sur l'ambiguïté des rapports entre les boïars moldaves et le prince phanariote³⁴).

³⁴) *Alexandre Maurice Blanc de la Nautte*, comte *d'Hauterive* a commencé sa carrière comme secrétaire à l'Ambassade de France à Constantinople, puis a suivi *Alexandre Mavrocordato* (dit «Firaris») en Moldavie, en qualité de secrétaire français du prince. Il sera par la suite, sous l'Empire et sous la Restauration, le grand spécialiste des affaires d'Orient au ministère français des Affaires Etrangères. Ses écrits sur la Moldavie n'ont été publiés que longtemps après sa mort: plusieurs fragments de Journal dans la *Revue de Géographie*, 1877, tome II, pp. 120—131 et 274—287; ibidem 1879, tome II, pp. 366—376; ibidem 1880, tome I, pp. 45—58; enfin un «Mémoire sur l'état actuel et ancien de la Moldavie» (présenté au prince *Alexandre Ypsilanti*) qui n'a été publié qu'en 1902 à Bucarest. Ses observations sont pleines d'intérêt et ne souffrent pas de l'«incompréhension culturelle» qui caractérise si souvent les écrits des voyageurs occidentaux de l'époque.

Le modèle byzantin nous éclaire également sur deux autres aspects de l'aristocratie dans les Principautés: son assise économique, la grande propriété terrienne, et l'absence d'hérédité des titres couplée cependant avec un quasi-monopole des hautes charges publiques dans un petit nombre de familles. L'idée que les charges de l'Etat reviennent par prédilection aux membres de la grande aristocratie est bien ancrée dans les esprits. *Neagoe Bassarab* la transmet comme une recommandation à son fils *Théodose*, dans ses »Enseignements«: si ceux de haute naissance et les parents du Prince en sont capables, »il est souhaitable que ce soient eux qui détiennent les hautes charges (...) car c'est ainsi qu'il convient que cela soit et c'est ainsi qu'il en a été dans le passé«³⁵). On constate en effet que la plupart des détenteurs des hautes charges, les grands *dregători* (forme ancienne: *diregători* où l'on reconnaît facilement le radical latin *dirigere*) se recrutent dans un groupe restreint de familles. C'est ainsi que l'expression *mari dregători* fera place de plus en plus à celle de *mari boïeri* (grands boïars), d'où l'ambiguïté de ce dernier terme, qui se généralise à la fin du XVII-e siècle, sous le règne de *Constantin Brancovan*. Désormais »grand boïar« désignera indifféremment le titulaire d'une haute charge de l'Etat et le membre de l'une des familles de l'oligarchie.

Et puisque nous avons parlé plus haut de »feudataires«, il convient de dire un mot du problème de la féodalité dans les pays roumains, car sauf chez P. P. Panaitescu (qui dans l'ouvrage cité, sur l'origine des boïars, et dans la monographie consacrée à *Mircea l'Ancien*³⁶) a soutenu la thèse de l'existence dans les deux principautés d'un véritable régime féodal analogue au régime en vigueur à l'époque en Europe occidentale) la question n'a guère été évoquée dans l'historiographie roumaine ancienne. Aujourd'hui en revanche, on assiste en Roumanie à un véritable abus de langage, l'expression »régime féodal« étant employée non seulement pour caractériser sans discussion la société médiévale dans les Principautés, mais encore pour désigner la société moldo-valaque de l'époque phanariote, et même le régime issu du Règlement Organique de 1831. Il est clair en ce cas que le terme »féodal« est vidé de toute signification juridique et qu'il désigne seulement, avec une nette connotation politique, n'importe quel système d'exploitation de la paysannerie. Il faut donc s'entendre d'abord sur les mots. Si l'on prend »féodalité« dans un sens large, le terme peut s'appliquer à toutes les sociétés issues, dans des temps de troubles prolongés, du démembrement d'un grand Etat centralisé: on peut trouver ainsi des féodalités en Egypte pendant les deux phases intermédiaires qui séparent l'ancien empire du moyen empire et celui-ci du nouvel empire; on en trouvera en Chine, au Japon, en Perse (avec les Parthes), en Inde (avec les Radjpoutes), etc. Au sens étroit, en revanche, le régime féodal désigne un système poli-

³⁵) Apud N. Stoicescu, Dictionar ... (cf. note 32), Introduction.

³⁶) P. P. Panaitescu, *Mircea cel Bătrân*. Bucarest, 1944, 365 p.

tique, social et économique particulier apparu au Moyen-âge en Europe occidentale, et plus spécialement en France et en Angleterre. Ses caractéristiques essentielles sont le morcellement du pouvoir politique et judiciaire, une quasi-autarcie économique des grands domaines ruraux et une structure pyramidale de la société où l'armature légale de l'Etat est presque entièrement remplacée par des liens d'homme à homme en une hiérarchie fondée sur la fidélité individuelle. Si tels sont les critères fondamentaux du régime féodal au sens étroit, ils ne s'appliquent pas, ou s'appliquent très imparfaitement au système qui régit les principautés roumaines au Moyen-âge.

On ne trouve pas de structure pyramidale, pas, à proprement parler, de vassaux et de vavasseurs (bien que certains documents révèlent des donations de terres d'un grand boïar à un plus petit, contre des prestations qui rappellent les devoirs du vavasseur envers son seigneur). Celui qui sera en Valachie, à partir de la fin du XV-e siècle le plus puissant des barons, le grand ban de Craiova, ne sera jamais le possesseur héréditaire d'un fief, mais toujours un mandataire du prince, nommé et révoqué par lui, même s'il sera choisi pendant un temps, d'ailleurs assez bref, au sein d'une seule famille (les »boierii Craiovești«). A la limite, il n'y a dans le pays qu'un seul vassal — au sens occidental du terme — c'est le prince lui-même, dans les périodes, intermittentes, où il se sera placé sous la suzeraineté du roi de Hongrie ou du roi de Pologne, et, plus tard, lorsqu'il deviendra par nécessité tributaire du sultan ottoman. Et par un curieux jeu d'équilibre, dont on n'a pas encore suffisamment analysé le mécanisme, il arrivera au prince de Valachie d'être à la fois vassal du roi de Hongrie et tributaire du sultan, les deux »protecteurs« étant conscients de cette double allégeance³⁷). Mais à l'intérieur, les princes de Moldavie et de Valachie n'ont jamais eu de vassaux *stricto sensu*.

Sur le plan économique, on retrouve le morcellement occidental et l'autarcie des grands domaines, mais, curieusement, l'abandon par le prince de certains privilèges fiscaux et de juridiction à des grands seigneurs ou à des monastères, apparaît comme un phénomène relativement tardif et qui ne s'est pas généralisé. On s'accorde aujourd'hui pour estimer que les domaines jouissant de privilèges régaliens, comme de dire la justice ou de collecter et de garder l'impôt, n'ont jamais dépassé 20 % environ du total des domaines seigneuriaux. Ils ont d'ailleurs disparu au XVII-e siècle³⁸). Il est

³⁷) Un système analogue fonctionnera — plus ou moins bien! — en Transylvanie aussi, après Mohács (1526) et le traité de Spire (1570), le prince de Transylvanie étant vassal de l'empereur pour les »Parties« de l'ancien royaume de Hongrie que le Habsbourg lui avait concédées, tout en étant tributaire du Sultan.

³⁸) Il est hors de question d'aborder ici, même succinctement, les problèmes juridiques très complexes relatifs au droit de la propriété paysanne ou seigneuriale, ainsi qu'au *dominium eminens* du prince, problèmes sur lesquels il existe une abondante littérature.

donc erroné de croire, comme l'ont fait certains historiens, que la qualité de boïar était nécessairement liée à l'existence de quelque chrysobulle princière (*hrisov*) accordant au boïar un privilège ou reconnaissant les privilèges accordés par les prédécesseurs du prince. En réalité, la qualité de noble, du moins jusqu'aux réformes de *Mavrocordato* au XVIII-e siècle, apparaît comme résultant à la fois de l'hérédité (était noble celui qui descendait d'un sujet réputé noble) et de la possession d'une terre avec les hommes pour la travailler. Ce n'est qu'après lesdites réformes qu'un troisième élément deviendra nécessaire — et sera même primordial —: être ou avoir été titulaire d'une charge entraînant la »boïarie« (comme c'était le cas pour certaines charges auprès des Parlements d'Ancien Régime, en France); et si deux générations se passaient sans charge, les membres de la famille allaient, à la troisième génération, déchoir au rang de *mazili* ou anciens nobles (du turc *mazul*, destitué), des privilégiés tout de même, mais d'un rang inférieur.

Pour en revenir à la situation des XV-e et XVI-e siècles, les privilèges régaliens, loin d'être le résidu d'anciens droits usurpés par les féodaux au haut Moyen-âge, comme en occident, sont des privilèges que le prince accorde soit aux établissements religieux par dévotion, soit aux boïars dont le concours non seulement politique et militaire, mais aussi économique lui est devenu indispensable depuis que les Ottomans, ayant occupé toutes les places fortes du Danube et fait de la Mer Noire un lac fermé, ont coupé en grande partie les routes du commerce à travers les Principautés et ruiné les villes commerçantes de Valachie et de Moldavie, réduisant du même coup dramatiquement les revenus douaniers du prince. P. P. Panaitescu a justement souligné³⁹⁾ l'impact sur le développement des Principautés, de ce lent étouffement des villes et de l'appauvrissement de leur bourgeoisie (souvent d'origine »saxonne«, comme dans tous les pays du centre et de l'est de l'Europe). Ainsi, au moment où la monarchie s'affermissait en occident en s'appuyant sur les villes contre la noblesse, dans les Principautés au contraire le prince était de plus en plus dépendant du soutien des seigneurs de la terre. C'est ce qui explique en partie qu'en dépit de l'apparition de quelques fortes personnalités à la tête de l'Etat au XV-e siècle, comme *Mircea l'Ancien*, *Vlad Dracul*, *Vlad l'Empaleur* en Valachie, *Alexandre le Bon* et *Etienne le Grand* en Moldavie, princes qui avaient réussi — parfois avec une rudesse extrême — à assurer la primauté du pouvoir central sur le pouvoir des boïars, le XVI-e puis le XVII-e siècles verront une recrudescence de l'agitation nobiliaire telle, qu'elle rendra ces pays proprement ingouvernables et d'autant plus vulnérables à l'emprise ottomane.

³⁹⁾ P. P. Panaitescu, *Comunele medievale în Principatele române*, dans *Interpretări românești*. Bucarest 1947, p. 161–218.

En résumé, si l'on veut parler de féodalité dans les Principautés, c'est pour désigner un régime issu à la fois de l'exemple hongrois, de la tradition byzantine et de conditions locales très particulières (nous avons signalé par exemple l'existence et l'importance numérique des communautés paysannes libres); c'est un féodalisme au sens très large, un régime — en perpétuel état d'équilibre instable — de partage du pouvoir entre la monarchie et l'oligarchie. Car il est un autre aspect des institutions des Principautés que nous avons à peine effleuré: ce sont les boïars qui élisent le prince à chaque vacance du trône (bien que le principe ait été l'élection par le »pays« dans des sortes d'»assemblées d'états«).

**L'oligarchie en passe de l'emporter sur le prince
aux XVI-e et XVII-e siècles. Considérations en marge des traités
du 20 mai et 3 juin 1595 avec Sigismond Báthory.**

L'origine du système successoral dans les Principautés est encore un des sujets mal élucidés de l'histoire médiévale des pays roumains. Est-ce un héritage slave ou un héritage couman, c'est à dire turco-mongol? Retenons seulement les faits: tous les fils du prince — en pratique même les bâtards — avaient vocation à succéder à leur père, et c'était une sorte d'»assemblée d'états« qui choisissait le successeur à chaque vacance du trône; le choisissait, ou le proclamait dans le cas où le prince avait eu le temps, et l'autorité, d'associer au trône un de ses fils, de son vivant. Mais avec le temps l'assemblée d'états ne jouera plus qu'un rôle figuratif, en avalisant par acclamations le choix fait par un petit groupe de »grands«. Comme d'autre part le nombre des prétendants ne cessera d'augmenter avec les générations, et que des »partis« seront nés au sein de la classe des grands barons⁴⁰), les rivalités de personnes, les luttes d'intérêt et les interventions étrangères amèneront une instabilité chronique, voisine parfois de l'anarchie. On n'hésitera pas à aller jusqu'à assassiner le prince. On ne doit pas s'étonner dès lors si les princes, lorsqu'ils doivent le trône à la victoire d'un parti sur un autre, procèdent à de véritables massacres dans le camp adverse. Ces saignées sporadiques pratiquées par les princes dans les rangs

⁴⁰) Dans une conférence faite à la »Maison Roumaine« à Paris le 8 juin 1985 — et dont le texte n'est pas encore publié — Matei Cazacu a soutenu la thèse, solidement argumentée, de l'existence, dès les XIV-e et XV-e siècles, de véritables »partis politiques« parmi les boïars des deux principautés, fondés non seulement sur la préférence pour telle ou telle »protection« étrangère, mais même, à l'origine, sur une implantation géographique: le »pays d'en haut« et le »pays d'en bas« pour la Moldavie, l'Olténie, le pays autour d'Argeş et les départements (*județe*) du nord-est, pour la Valachie; avec dans chaque cas des traditions politiques et des intérêts économiques divergents.

des boïars, n'empêcheront pas cependant, aux XVI-e et XVII-e siècles, que le déséquilibre s'accroisse en faveur de l'oligarchie; au point que les plus fortes personnalités parmi les princes de cette époque – un *Neagoe Bassarab*, un *Mathieu Bassarab*, un *Basile le Loup*, un *Constantin Brancovan*, et en fin de compte *Michel le Brave* lui-même, apparaissent à l'historien comme de simples représentants ou instruments de tel parti de boïars. C'est en Moldavie que ces symptômes ont été les plus apparents et ont permis dès le XVI-e siècle une incessante intervention de l'étranger, des Ottomans ou des Polonais notamment, dans l'élection des princes. La précarité du trône finit par être si grande qu'en 1672 *Elie Sturdza*, choisi par les boïars, refuse le trône. Sans doute se sentait-il plus fort parmi les boïars que sur le trône, et – rapporte le chroniqueur – pour dissuader ses pairs de l'élire, il les menace, s'il devient prince, de faire tomber beaucoup de têtes ...

Les chroniqueurs des XVII-e et XVIII-e siècles, presque tous issus de la classe des boïars, rapportent à l'envi, et avec force lamentations, les massacres de boïars au XVI-e siècle. Et leurs récits fourniront ample matière à l'imagination des littérateurs de l'époque romantique. A vrai dire, dans les circonstances, cette «solution radicale», s'avérait parfois la seule méthode possible de gouvernement. On connaît la célèbre boutade définissant le régime tsariste au XIX-e siècle comme un «despotisme tempéré par l'assassinat». On peut dire de la même façon que le système politique des pays roumains au XVI-e siècle était un régime oligarchique tempéré par la décapitation.

On ne doit pas sousestimer non plus, pour l'intelligence de la mentalité des boïars, la contagion des deux royaumes chrétiens voisins, l'exemple des magnats de Hongrie et de Pologne. Les échanges entre la Moldavie et la Pologne seront des plus étroits, non seulement dans le domaine de la culture, mais aussi dans celui des relations sociales. Quelques familles moldaves entreront dans la noblesse polonaise, comme les *Movilă* (ou *Moghilă*), les *Stroici*, les *Barnovski*, les *Costin*, plus tard les *Hâjdău* (*Hasdeu*)⁴¹. On verra ainsi tout naturellement les «magnats» des pays roumains chercher un appui auprès des princes chrétiens non seulement pour leur pays, mais pour leur caste. En ce sens, les traités conclus en 1595 par les princes de Vala-

⁴¹) Le cas le plus remarquable est celui des *Movila*. Dans le domaine de la culture, l'un des fils du prince *Simion, Pierre Moghila*, élevé en Pologne chez les Jésuites mais resté passionnément orthodoxe, deviendra métropolite de Kiev et sera le grand réformateur de l'église russe au XVII-e siècle; sur le plan social, les quatre filles du prince *Jérémie Movila* ont épousé des magnats polonais, des *Potocki*, un *Korecki*, un *Wisniowiecki*: *Irène*, mariée à *Michel Koribut Wisniowiecki* sera la grand-mère du roi de Pologne *Jérémie Koribut Wisniowiecki* (1669—1673) et l'aïeule plus lointaine de *Marie Leszczyńska*, reine de France; de sorte qu'une goutte du sang des *Movila* (et d'*Etienne le Grand* de Moldavie) coulait dans les veines de *Louis XVI* et des derniers Bourbons!

chie et de Moldavie, *Michel le Brave* et *Etienne Răzvan*, avec le prince de Transylvanie *Sigismond Báthory*, sont particulièrement révélateurs.

On passe généralement un peu vite sur ces textes dans nos livres d'histoire. Ce qui a frappé surtout dans les traités signés à Alba-Iulia le 20 mai 1595 par la délégation valaque, le 3 juin suivant par la délégation moldave, c'est l'état d'infériorité dans lequel se mettaient les deux voïvodes de Valachie et de Moldavie par rapport au prince de Transylvanie. Celui-ci devenait *prince des trois principautés de Transylvanie, Valachie et Moldavie*, réservant pour les titulaires de ces deux dernières principautés le seul titre de voïvode qui, dans la tradition féodale du royaume de Hongrie (qui s'était écroulé sous les coups des Ottomans quelques dizaines d'années plus tôt), désignait non pas un prince autonome, mais une sorte de gouverneur militaire — c'était d'ailleurs le sens étymologique du terme slave que les Hongrois avaient adopté. Les titres donnés aux uns et aux autres dans ces textes, et bien spécifiés dans des alinéas *ad hoc*, sont éloquents lorsqu'on connaît l'importance du protocole dans la diplomatie médiévale⁴²). *Báthory* devra être traité »par le voïvode et par tous les ordres dudit Etat« (la Valachie) avec le titre suivant: *Serenissimus Princeps Dominus Sigismundus, Dei gratia Transsylvaniae, Moldaviae, Valachiae Transalpiniae et Sacri Romani Imperii Princeps, partium Regni Hungariae Dominus et Siculorum comes*, etc. — il est donc prince de Transylvanie, de Moldavie et de Valachie, prince du Saint Empire, Seigneur de »parties du Royaume de Hongrie« (ce sont les sept comitats de la Hongrie de l'est et du nord cédés au prince après la paix entre le Habsbourg et le Grand Turc, mais ne faisant pas traditionnellement partie du voïvodat de Transylvanie), enfin comte des Szeklers; tandis que lui-même donnera au voïvode de Valachie le traitement suivant: *Spectabilis Magnificus Dominus Michael, Vajvoda Regni nostri Transalpinensis etc. fidelis nobis dilectus*. On voit tout de suite qu'en dehors de la hiérarchie des traitements de politesse — *Spectabilis Magnificus* au lieu de *Princeps Serenissimus* — *Michel* ne reçoit pas le titre de prince de Valachie puisque celui-ci se trouve plus haut dans l'énumération des titres de *Sigismond*; il est simplement »voïvode de notre principauté (*regni*) transalpine« — et il ne l'est pas *Dei gratia* comme *Báthory*, alors que cette qualification était traditionnelle, et qu'on la trouve par exemple quelques mois plus tôt dans un accord signé par le prince de Moldavie avec l'empereur même.

Autres clauses particulières du traité: les revenus de la principauté seront centralisés et comptabilisés à la Diète transylvaine, et seul le prince de Transylvanie possédera le grand sceau de l'Etat, le voïvode de Valachie ne retenant que le petit sceau, le sceau personnel. Iorga commente ainsi le

⁴²) Texte latin intégral du traité entre *Michel le Brave* et *Sigismond Báthory* dans E. Hurmuzaki, op. cit., III, Bucarest, 1880, p. 209—213, doc. CLXLVI.

traité dans son »Histoire des Roumains et de la Romanité orientale« (vol. V): »Jamais dans l'histoire des Roumains on n'avait reconstruit une situation aussi humiliante envers un voisin d'une puissance égale«. Notre grand historien se laisse emporter par la passion. Car en cette fin du XVI-e siècle on ne pouvait comparer le potentiel de la Transylvanie à celui de la Valachie ou de la Moldavie: plus à l'écart du centre de la puissance ottomane et partiellement abritée par l'arc des Carpates, sa dépendance de Constantinople était moins grande; elle était deux fois plus peuplée que la Valachie, possédait des mines précieuses et de grandes villes industrielles de type occidental; enfin, à ce moment précis de la résistance des Roumains aux Ottomans, le prince de Transylvanie apparaissait comme l'allié indispensable dans la grande campagne anti-ottomane qui se préparait sous l'égide de l'empereur *Rodolphe II*. Les trois princes étaient déjà pressentis par l'empereur, et le prédécesseur d'*Etienne Răzvan* en Moldavie, *Aron*, avait déjà signé un engagement avec l'empereur, par l'entremise de l'envoyé de celui-ci, le ragusain *Jean de Marini Pauli* (ou *Poli*) le 16 août 1594. Un accord de principe avait déjà été conclu aussi entre les trois princes depuis l'automne 1594.

Il n'empêche que les traités signés en mai-juin 1595, pour toutes sortes de raisons (parmi lesquelles il ne faudrait pas omettre non plus la mégalomanie de *Sigismond Báthory*, qui tournera au déséquilibre mental), allaient beaucoup plus loin que les anciens traités de vassalité des princes de Valachie ou de Moldavie envers le roi de Hongrie. Comment se fait-il donc qu'un homme de l'envergure de *Michel le Brave*, qui a dû vivement ressentir ce que cette nouvelle forme de dépendance avait d'excessif et de vexatoire, ait accepté une telle situation? Laissons de côté le traité signé par les boïars moldaves le 3 juin 1595 puisque peu de semaines plus tard le prince *Etienne Răzvan*, leur mandant, était renversé par *Jérémie Movilă*, avec l'aide des Polonais. La question d'une quelconque ratification du traité ne s'est donc jamais posée. Mais *Michel de Valachie*, pourquoi n'a-t-il pas désavoué ses plénipotentiaires, que l'on sache? Ou dénoncé ce »traité inégal«? Et d'abord comment expliquer que la délégation valaque, composée des trois évêques du pays, dont le métropolitain de Târgoviște, et de onze des plus grands boïars, ait accepté de le signer? C'est qu'en réalité chacune des »parties prenantes«, du côté valaque, y trouvait son intérêt: le prince, l'Eglise et l'oligarchie.

Pour *Michel*, qui avait déjà déclenché depuis plusieurs mois les hostilités contre les Turcs et craignait à juste titre leur riposte, l'assistance militaire et financière du Transylvain était d'un intérêt vital. Cette riposte ottomane de grande envergure allait se produire effectivement en août 1595 et *Michel* allait d'abord se trouver seul devant *Sinan Pacha* à la bataille mémorable de Călugăreni. C'est toutefois avec le concours de *Sigismond*, accouru quelques semaines plus tard, qu'il allait réussir à chasser les Turcs au delà du Danube; et si l'on en croit la chronique des *Buzescu*, *Báthory* aurait ac-

cepté à cette occasion d'amender le traité du 20 mai, du moins dans ses clauses financières. On ose à peine suggérer une autre conséquence positive — en vérité tout à fait imprévisible — des traités de 1595: sans le précédent de *Sigismond* se proclamant prince des trois pays de l'ancienne Dacie, *Michel le Brave* aurait-il eu l'audace, cinq ans plus tard, de ceindre à la barbe de l'empereur et du roi de Pologne, sans parler des magnats hongrois, les trois couronnes de Valachie, Transylvanie et Moldavie? On peut se le demander.

L'intérêt de l'église de Valachie dans la signature d'un tel traité était également évident: l'autorité du métropolitain d'Ungro-Valachie, autrement dit de l'archevêque de Târgoviște, sur l'ensemble des églises »valaques« de Transylvanie, y était formellement reconnue. On comprend que les trois représentants du clergé de Valachie n'aient eu aucune objection à formuler à la signature d'un tel document.

Quant aux boïars — et c'est là surtout que nous voulions en venir — ils obtenaient non seulement la reconnaissance de leurs privilèges anciens, car le texte précise notamment que dans l'intérêt du pays et de par la volonté du prince (transylvain), le voïvode de Valachie devra s'adjoindre dans toutes les affaires administratives et judiciaires un conseil de douze boïars, mais encore la garantie qu'aucune sentence capitale ni aucune peine de confiscation de leurs biens ne pourra désormais les frapper sans l'assentiment du prince transylvain (*nec vita nec bona ejusmodi condemnatorum Bojerorum sine scitu et voluntate suae Serenitatis ...*). On allait encore plus loin que le diplôme des Hospitaliers de 1247, dont nos boïars n'avaient probablement aucune connaissance, et c'est d'autant plus significatif.

Autre assurance que les boïars prennent dans cette sorte de constitution octroyée par le prince étranger: il ne pourra pas y avoir de Grecs — ils avaient déjà commencé à pénétrer dans les conseils princiers — parmi les douze boïars »jurés«, ni dans les fonctions supérieures des finances et de l'administration. Cette stipulation ne se trouve cependant que dans le traité avec la Valachie, elle ne figure pas dans le traité avec la Moldavie qui compte même parmi ses signataires deux boïars d'origine étrangère: un grec et un hongrois.

Notons enfin un détail de ce document qui marque bien la permanence de la prétention des boïars à partager le pouvoir avec le prince: chaque fois que sont nommées les deux Parties au traité, *Sigismond* apparaît seul du côté transylvain, avec ses titres, tandis que du côté valaque on prend soin d'ajouter après le nom du voïvode *Michel*, le membre de phrase »et tous les ordres et les boïars de cet Etat« — entendez, la Valachie — (*universosque Ordines et Bojeronos ejusdem Regni*). Là encore nous retrouvons le phénomène que nous avons signalé à propos de l'acte de vassalité d'*Alexandre le Bon* envers le roi de Pologne, où le nom du prince était suivi des noms de 27 boïars, garants de l'acte que signait leur prince. Le prince transylvain avalise ainsi formellement le partage du pouvoir entre le prince et l'oligar-

chie — car il ne faut pas se leurrer sur la signification de l'expression »*universos Ordines (...) Regni*«, nous avons vu à propos de l'élection du prince comment la participation des autres ordres ou états était en passe de devenir une simple formalité.

Les traités de 1595 sont vite devenus caducs. On peut même estimer qu'en ce qui concerne les clauses relatives aux boïars, ils n'ont jamais reçu même un commencement d'exécution. Si nous nous sommes néanmoins attardés à les analyser, c'est parce qu'ils reflètent un état de fait et parce qu'ils expriment parfaitement les desiderata de l'oligarchie moldo-valaque. On ne doit pas non plus oublier que pendant le règne de *Michel le Brave* la situation des paysans serfs s'est aggravée et que pendant tout le XVII^e siècle les *latifundia* des boïars continuent de mordre de plus en plus sur les terres des *răzeși* et des *moșneni*⁴³), augmentant d'autant le poids des boïars dans les affaires de l'Etat. C'est ainsi que, si la recherche d'une garantie extérieure a tourné court, les boïars réussissent du moins à arracher à leurs princes de nouveaux privilèges. En Moldavie, *Miron Barnovski* accepte en 1628 de limiter l'ingérence des agents du prince sur les domaines des boïars. En Valachie, c'est une véritable charte des libertés — des boïars, s'entend! — que l'oligarchie impose à *Léon Tomșa* le 15 juillet 1631, se servant d'ailleurs de troubles populaires qu'ils exploitent finalement à leur seul profit: ils obtiennent pour eux l'exemption de tous impôts en nature et aussi cette assurance qu'ils avaient cherchée 35 ans plus tôt auprès d'un suzerain étranger: l'interdiction faite au voïvode de condamner l'un d'entre eux à mort, sans consultation de son Conseil, c'est à dire, en fait, sans l'as-

⁴³) Dans son ouvrage cité plus haut, H. H. Stahl essaye de rattacher cette extension de la servitude dans les Principautés, aux phénomènes du capitalisme commercial à ses débuts en Europe occidentale. Ses arguments ne nous paraissent pas suffisamment convaincants. Les effets du capitalisme commercial ne seront vraiment sensibles dans les Principautés danubiennes qu'au XIX^e siècle, après le traité d'Andrinople. Aux XVI^e et XVII^e siècles, l'accentuation de la pression fiscale de la Porte (mais aussi des princes, notamment pour l'entretien d'une armée de mercenaires), ainsi que certains phénomènes monétaires consécutifs aux grandes découvertes et qui affectent différemment l'Europe occidentale d'une part, l'Europe orientale et l'empire ottoman de l'autre, suffiraient à expliquer l'appauvrissement continu de la paysannerie roumaine, sans faire intervenir des théories à prétention universelle qui ne paraissent pas convenir au cas d'espèce. D'ailleurs des phénomènes similaires s'étaient produits dans le développement socio-économique du deuxième tsarat bulgare, deux ou trois siècles avant leur apparition dans les pays roumains; comment les expliquer par l'apparition du capitalisme commercial? Ajoutons enfin que le développement des *latifundia* est un phénomène quasiment universel apparaissant sporadiquement sous toutes les latitudes (par exemple à Rome et à Byzance) mais dans des circonstances probablement similaires.

sentiment de ses pairs. Ils obtiennent également, comme en 1595, l'exclusion des dignitaires grecs et même l'annulation des donations faites aux patriarchats et aux monastères d'orient sous la forme des monastères »dédiés« — on sait ce qu'il adviendra de ces dernières clauses!

Ainsi donc au début du XVII-e siècle, l'oligarchie semble avoir atteint la plupart de ses objectifs et se pose en véritable contre-pouvoir du pouvoir princier.

Cependant, les historiens tiennent généralement pour assuré que cette noblesse qui domine au XVII-e siècle appartient à une nouvelle couche, autrement dit que les grandes familles du XVII-e ne sont pas celles qui avaient tenu le devant de la scène au Moyen-âge, qui, elles, auraient été non pas seulement décimées, mais proprement anéanties par les massacres de boïars auxquels s'étaient livrés quelques princes au XVI-e siècle.

Examinons de plus près cette assertion devenue quasiment un dogme de notre historiographie.

Continuité ou non-continuité des grandes familles?

Citons un passage d'un écrit de l'un des médiévistes roumains qui est à notre sens un des meilleurs connaisseurs de la question. Dans une de ses »Interpretări Românești« déjà citées, et consacrée à la »période slavonne chez les Roumains«⁴⁴) P. P. Panaitescu écrit ceci, à propos de la disparition des dernières traces de »slavonisme« dès avant la fondation des Principautés:

»Il ne s'agit pas seulement de la dénationalisation totale de l'élite guerrière de propriétaires slaves, mais de son remplacement par une autre élite roumaine, qui s'est élevée peu à peu du rang des simples combattants. D'ailleurs, par suite des temps de troubles et de la saignée subie au cours des guerres surtout par l'aristocratie, qui était militaire dans son essence, avec des obligations féodales envers le prince, et, d'autre part, par suite de la sélection de l'aristocratie de propriétaires militaires sur la base du critère de l'héroïsme, sans parler des causes économiques, l'appauvrissement de certains propriétaires et l'élévation de certains autres, la classe de nos boïars s'est renouvelée plusieurs fois; les boïars de Michel le Brave n'étaient plus, pour la plupart, les successeurs de ceux du temps d'Etienne le Grand, et ceux-ci, à plus forte raison, n'étaient plus les descendants par le sang des conquérants slaves.«

Nous aimerions bien savoir sur quelles bases documentaires l'auteur a pu asseoir ces affirmations péremptoires. Dans d'autres travaux n'a-t-il pas

⁴⁴) P. P. Panaitescu, »Perioada slavonă« la Români și ruperea de cultura Apusului, dans Interpretări românești. Bucarest, 1947, p. 21.

montré lui-même qu'au moment de la fondation des Principautés au XIV^e siècle les princes avaient trouvé en place une aristocratie de propriétaires terriens; que leurs premières chrysobulles confirmant des possessions foncières révélaient des successions dont l'origine remontait à l'époque d'avant la fondation, ou qui faisaient allusion à un héritage de lointains aïeux (*din moși strāmoși*) ou »de tout temps« (*din veac*)?

Que des éléments nouveaux aient constamment pénétré au sein de l'aristocratie, surtout en ces temps de guerres incessantes, cela ne fait pas de doute, et c'est un phénomène universel. (Chez nos voisins hongrois on peut distinguer, à cause de certains bouleversements politiques, au moins trois vagues parmi les plus puissantes familles de magnats.) Mais de là à affirmer, comme on le fait couramment, qu'à partir du XVII^e siècle nous avons affaire dans les Principautés à une »série« nouvelle de familles détentrices des hautes charges, il y a une marge. Les cas, certes nombreux, d'exécutions de boïars d'ordre du prince n'ont jamais pris la forme d'une extermination de familles entières. En dehors de quelques cas où l'on rapporte l'exécution — ou l'assassinat — d'un père et d'un fils, les enfants d'un grand boïar poursuivi par la vindicte d'un prince échappaient le plus souvent au massacre; en tout cas les filles, et nous verrons le rôle que jouent les femmes dans la transmission de la fortune, du nom et, partant, de la qualité de boïar. Quant à la confiscation des terres, les fréquents changements de règne et les renversements de situation faisaient qu'elle était rarement définitive. On connaît d'innombrables cas de restitution des biens à un boïar rentré d'exil, ou à la veuve ou aux héritiers d'un boïar exécuté.

Une autre erreur, à notre sens, consiste à affirmer, comme beaucoup d'auteurs le font presque inconsciemment, que les nouveaux grands dignitaires s'élevaient nécessairement des rangs de la paysannerie libre. Il y en eut certainement, surtout dans les premiers siècles, au temps des levées en masse, lorsque les plus braves sur les champs de bataille recevaient des récompenses du prince, en terres et parfois en privilèges féodaux. Mais on ne doit pas oublier qu'entre ces paysans libres et les quelques dizaines de familles détentrices du pouvoir auprès du prince, il y a toujours eu la classe, assez fournie, des petits boïars, attestés par les documents, comme nous l'avons vu, depuis le début. Il est assez naturel d'imaginer que c'est d'abord de cette classe intermédiaire, aux fonctions à la fois militaires et administratives, que sont issus les nouveaux venus que l'on voit apparaître de génération en génération parmi les oligarques.

Récemment, on a voulu voir un nouvel argument en faveur de la thèse de la non-continuité des familles de grands boïars, dans la constatation que dans le troisième quart du XVI^e siècle (pendant lequel se situent les règnes de quelques princes »boïarochtones« comme *Alexandre Lăpușneanu* en Moldavie et *Mircea Ciobanul* en Valachie), les confirmations de propriété accordées aux grands boïars deviennent nettement moins nombreuses que

celles accordées à de petits boïars⁴⁵). Mais, d'abord, remarquons que nous retrouvons ici l'ambiguïté du terme boïar, c'est à dire que l'expression »petits boïars« est entendue par nos auteurs comme significatif »membres de familles de petits boïars«, alors que la distinction statistique entre les documents concernant les »grands boïars« et ceux concernant les »petits boïars« n'a manifestement pu être faite qu'entre titulaires de hautes charges et titulaires de charges moins élevées. Or — pour la raison que nous verrons tout de suite — il nous est difficile de faire le partage, parmi les titulaires de petites charges, entre ceux issus de familles d'un rang plus modeste, et les jeunes boïars issus de l'oligarchie et qui commencent leur *cursus honorum* par des charges modestes (formule qui est restée en vigueur jusqu'en plein XIX-e siècle et qui a frappé favorablement les observateurs étrangers, même les plus critiques à l'égard du système dans son ensemble). D'autre part, encore une fois, nous pensons qu'en raison de la brièveté des règnes et des fréquents renversements de situation, il est improbable que les persécutions de deux ou trois princes contre le clan des grands boïars aient pu entraîner un véritable démantèlement de ce clan. Même s'il y aura eu, pendant une période relativement brève, une entrée plus massive d'*homines novi* dans le »peloton« des hauts dignitaires, ils auront vite été récupérés par le clan — par le moyen des alliances matrimoniales et par la solidarité de groupe.

A la vérité, l'opinion si largement acceptée concernant le renouvellement quasi-total des familles de grands boïars entre le XVI-e et le XVII-e siècle, repose moins sur des éléments positifs, sur l'observation des faits, que sur un élément négatif: la difficulté d'établir la filiation des hauts dignitaires lorsqu'on remonte au delà de 1600 environ. Une première raison de cette difficulté tient à la relative rareté des documents. Une seconde, plus sérieuse encore, tient au fait que les noms de famille, comme au haut Moyen-âge occidental, n'apparaissent que très rarement dans les Principautés aux XIV-e et XV-e siècles — plus souvent tout de même en Moldavie, où la coutume s'établit assez tôt d'accoler aux noms des personnages des surnoms (héritage latin?) tirés d'une particularité physique ou inspirés, comme sobriquet, du monde extérieur: *Ureche, Moțoc, Arbore, Movilă, Veveriță, Stîrcea, Sturzea (Sturdza)*, etc. En Valachie, en revanche, on ne trouve le plus souvent qu'un prénom, précédé ou suivi du titre ou de la fonction (*jupan, vlastelin, vornic*) et ce parfois jusqu'au début du XVII-e siècle. Les onze boïars qui signent le traité de 1595 avec *Báthory* après le métropolitain et les deux évêques, ne signent que de leur prénom suivi de leur qualité, mais ils

⁴⁵) Cf. P. Constantinescu-Iași et alii, *Istoria Romîniei*. Bucarest, 1960—1962, vol. III, p. 863 sqq.

sont tous identifiables et appartiennent à des familles ayant joué un rôle avant et après cette date⁴⁶).

A la même époque, dans les listes des hauts dignitaires des deux principautés que dresse l'Envoyé de l'empereur *Rodolphe II*, *Jean de Marini Pauli*, sur les 27 »magnats« de Valachie (*Nomina Magnatum Valachiae*) il n'y en a que six dont le prénom soit suivi d'un nom de famille, dont deux *Băleanu* (*di Bagliani*), un *Rudeanu* (*Ivan de Ruda*) et un *Brancovan* (*di Brancovani*); sur les 15 hauts dignitaires de Moldavie, trois seulement: un *Ureche*, un *Stroici* et *Ivan Norocea*, qui est d'ailleurs, à l'origine, un grand boïar valaque, gendre du prince *Mircea Ciobanul*⁴⁷). Ainsi, à la fin du XVI-e siècle prévaut encore la coutume médiévale de la désignation par le seul prénom. Les liens avec le monde ottoman, où le nom de famille ne s'est jamais imposé, du moins avant les réformes de *Kémal Ataturk*, auront-ils joué un rôle dans la conservation de cette coutume? C'est difficile à dire.

Cependant, au XVII-e siècle presque tous les grands noms se fixent: en Moldavie, comme nous l'avons vu, avec une préférence pour les surnoms ou sobriquets (*porecle*), mais aussi parfois le prénom d'un ancêtre devenu patronyme (*Bogdan*, *Costaki*, *Costin*, *Lupașcu*, etc.), et très rarement le suffixe *-escu* (*Brăescu*, *Miclescu*, *Prăjescu*). Ce suffixe, en revanche, sert à former la plupart des noms de la noblesse valaque à côté du suffixe *-eanu*, équivalent de la particule française »de«, roumain *din* ou *de la*, particule qui est encore couramment employée au XVII-e siècle parallèlement à la terminaison *-eanu* (qui subsistera seule à partir du XVIII-e siècle): on trouvera indifféremment *Danciu din Brâncoveni* ou *Danciu Brâncoveanu*, *Petru din Băleni* ou *Băleanu*, *Bunea de la Grădiște* ou *Grădișteanu*, etc. Le suffixe *-escu*, lui, est ambivalent, pouvant être l'équivalent de la particule, au même titre que *-eanu* (*Popescu*, le seigneur de *Popești*, et non pas le fils du pape, *Văcărescu*, le seigneur de *Văcărești*, etc.), mais semblant avoir désigné d'abord aussi un ancêtre éponyme: les *Buzescu* sont les descendants d'un *Buză* ou *Buzea* (Le lippu), les *Bengescu*, les descendants d'un *Stanciu*

⁴⁶) *Nitre Vornic* est *Mitrea din Hotărani* que *Michel le Brave* fera décapiter en 1596 pour trahison; il appartient à une vieille famille apparentée aux Craiovești et n'a pas eu de descendance directe, mais *Stanca de Hotărani*, probablement une fille de sa soeur *Stana*, sera l'épouse de *Danciu din Brâncoveni* et la mère du prince *Mathieu Bassarab* (1632—1654); *Demetrio Logoffet* est le grand logothète *Dumitru din Cepturi*, ancêtre des *Filipescu*; *Dano Vizter* est le grand vistiar *Dan Danilovici*, apparenté au prince *Mihnea Turcitul* et ancêtre par les femmes d'une branche des *Bărbătescu* et des *Bălăceanu*; *Teodosio Vizter* est *Théodose Rudeanu*, futur auteur de la chronique des hauts faits de *Michel le Brave*, qui ne nous est parvenue que dans la traduction de *Balthasar Walter*; *Radul Klutzer* est un des trois frères *Buzescu*; *Radul Postelnik* est *Radu din Cepturoaia* ou *Otetelișanu*; *Preda Logoffette* est un autre des frères *Buzescu*, etc.

⁴⁷) E. Hurmuzaki, op. cit., III, p. 196—197.

Benga du XV-e siècle; les *Florescu* du XV-e siècle sont bien les seigneurs de Florești, mais le nom du village lui-même vient de leur aïeul Florea du XIV-e siècle. On voit l'ambiguïté⁴⁸). Au début, un même personnage peut être désigné de plusieurs noms, selon ses terres, ou conjointement selon une terre et un ancêtre éponyme: on sera *Radu Buzescu* ou *Radu din Cepturoaia*, on sera *Furcovici* ou *din Golești* ou *Golescu*, *Mihălcescu* ou *din Căndești*, *Pârâianu* ou *Milescu*, etc. Les fils d'un grand personnage peuvent aussi se différencier par le nom de l'une des terres héritées ou par l'héritage maternel; à la fin du XVII-e siècle, les petits-fils du grand vistiar *Bunea Grădișteanu* ne portent pas moins de cinq noms différents: *Grădișteanu*, *Mogoșescu*, *Bărcănescu*, *Filișanu* et *Albescu*.

On comprend dès lors que l'ensemble des noms de dignitaires relevés dans les documents antérieurs à 1600 apparaissent à première vue à l'historien ou au généalogiste comme un »puzzle« quasiment indéchiffrable. Certains chercheurs, comme récemment Georges Florescu, Dan Pleșia, Nicolas Stoicescu, se sont néanmoins penchés sur ce puzzle avec des résultats étonnants, du moins en ce qui concerne un petit nombre de familles, dites »historiques« pour le rôle de premier plan qu'elles ont joué. C'est ainsi qu'on peut considérer aujourd'hui comme solidement établie en Moldavie jusqu'à l'époque d'*Etienne le Grand*, et parfois même d'*Alexandre le Bon*, la filiation des *Movila*, des *Balș*, des *Sturdza*, des *Stîrcea*, des *Stroici*, des *Ceur*, des *Buhuș*, etc., et qu'en Valachie on remonte de même jusqu'au début du XV-e siècle pour les *Băleanu*, les *Bălăceanu*, les *Brancovan*, les *Filipescu*, les *Florescu*, les *Golescu*, les *Năsturel*, les *Pârâianu*, les *Rudeanu*, etc. Or nous retrouvons tous ces noms parmi les dirigeants du XVII-e siècle, et souvent jusqu'au XIX-e siècle. Nous sommes convaincu que si la recherche en valait la peine, on pourrait allonger encore considérablement cette liste⁴⁹). Il apparaît dès lors que, tout en tenant compte du renouvelle-

⁴⁸) C'est cette ancienne acception qui sera reprise au XIX-e siècle lorsque, après l'adoption d'un système d'état civil occidental, l'administration favorisera la création en série de noms de famille »bourgeois« par l'adjonction du suffixe *-escu* au prénom (ou à la profession) du père ou d'un aïeul. D'où la prolifération en Roumanie des noms en *-escu*, comme en Scandinavie les noms en *-son* ou *-sen*.

⁴⁹) N. Stoicescu, qui se refuse à prendre résolument position dans le débat, a cependant apporté avec son *Dicționar al marilor dregători* une précieuse contribution à la solution, ne fût-ce que partielle, du puzzle. Il écrit par exemple à propos des *Buzescu* (op. cit., p. 35, note 2): »Les Buzescu ne sont donc pas des »boïars nouveaux« comme on l'avait affirmé dernièrement, mais des descendants de boïars des XV-e et XVI-e siècles.« La remarque est valable pour la plupart des »grandes familles« du XVII-e. – Voir également les conclusions qu'a tirées de ce »Dictionnaire des grands dignitaires«, Cornelius-Radu Simionescu, *Sozial-politische Betrachtung über das rumänische Bojarentum im 14. bis 17. Jahrhundert*, dans *Buletinul bibliotecii Române VII (XI)*, Fribourg-en-Brisgau, 1979, pp. 331–356.

ment continu et inévitable de la minorité détentrice du pouvoir — c'est une loi naturelle de métabolisme social — on retrouve dans l'aristocratie de chacune des deux principautés une sorte de »noyau dur« qui traverse les siècles, perdant au passage certains éléments, mais d'autres s'y agglutinant sans en changer la nature. A l'intérieur de ce noyau — et cela aussi se retrouve dans l'histoire des autres pays — le »poids spécifique« des familles dominantes change: pendant deux ou trois générations, un petit groupe de familles se trouve en tête du »peloton«; puis, telle lignée, la veille toute puissante, s'efface devant d'autres, parfois au point de déchoir au rang de boïars de deuxième ou troisième classe, comme les *Tăutu* en Moldavie et les *Buzescu* en Valachie; mais dans l'ensemble, ce qui nous a frappé c'est, au contraire, une étonnante continuité si l'on tient compte des circonstances et, surtout, de l'absence d'une institution formelle.

Au demeurant, la continuité biologique des familles importe moins que la continuité d'une mentalité, d'une institution coutumière: le monopole du pouvoir au sein d'un groupe, même renouvelé. Et à supposer qu'il y ait eu césure au XVI-e siècle, il n'en demeure pas moins que les familles que les documents nous révèlent à la tête des affaires aux environs de 1550 sont pour la plupart les mêmes que celles que nous retrouvons vers 1850, trois cents ans plus tard. Nous avons montré ailleurs⁵⁰⁾ des cas semblables de concentration du pouvoir au sein d'une oligarchie. Le cas de la France n'a pas été suffisamment souligné, car il est moins évident et assez sigulier: du fait de la volonté royale et de certaines conditions historiques et sociologiques particulières, les ministres des trois derniers règnes de l'Ancien Régime se sont recrutés par prédilection dans la noblesse de robe de Paris et de quelques Parlements des provinces au nord de la Loire, concentration à la fois géographique et sociale. Pour citer un exemple: les *Phélippeaux*, plus connus sous leurs noms de noblesse de comtes de *Maurepas*, comtes de *Saint-Florentin*, comtes de *Pontchartrain* et ducs de *La Vrillière*, ont donné entre 1610 et 1781 onze Secrétaires d'Etat et un Chancelier, de sorte que — selon les termes d'une biographie du siècle dernier — ils sont restés 171 ans »dans le ministère«. C'est tout à fait exceptionnel pour un pays comme la France. Pour les principautés roumaines on pourrait citer quelques dizaines de familles qui sont restées »dans le ministère« pendant au moins trois cents ans. Si ce n'est pas là le gouvernement d'une oligarchie, les mots n'ont plus de sens.

La descendance par les femmes, comme nous l'avons déjà signalé, joue un rôle important dans la pérennité de cette oligarchie. Apparemment, dans les Principautés, le ventre anoblit. On constate en effet, du moins en

⁵⁰⁾ Neagu M. Djuvara, *Civilisations et lois historiques. Essai d'étude comparée des civilisations*. Paris—La Haye, Mouton, 1975, notamment p. 324 et Annexe V, A, p. 389—395.

Valachie, que plusieurs des grands noms se sont transmis par les femmes, parfois plusieurs fois, sans qu'il y ait eu besoin, semble-t-il, d'une formalité juridique particulière ou d'une autorisation du prince. Les princes eux-mêmes donnent l'exemple: après l'extinction des *Bassarabs* par les mâles, *Radu Şerban*, successeur de *Michel le Brave*, se dit *Bassarab* à cause d'une lointaine descendance, par les femmes, des boïars *Craiovescu*, eux-mêmes seulement apparentés aux *Bassarab*. Après lui, la prétention de *Mathieu de Brâncoveni* à s'appeler aussi *Bassarab* est à peine mieux justifiée: il est l'arrière-petit-fils d'une demi-sœur de *Neagoe Bassarab*. En ce sens, la première »dynastie« de princes phanariotes pourra aligner des prétentions au moins aussi valables, puisque la mère de *Nicolas* et de *Jean Mavrocordato*, Sultane *Chrysoscoléos*, est la fille de *Cassandre de Moldavie*, dernière descendante directe d'*Etienne le Grand*⁵¹).

Chez les boïars valaques, les exemples de transmission du nom par les femmes sont nombreux: une fois au moins chez les *Bengescu*, les *Brăiloiu*, les *Grădişteanu*, les *Ştirbei*; deux fois chez les *Florescu*, quatre fois en quatre siècles chez les *Brancovan* et les *Golescu*, le phénomène se rencontrant également chez des familles moins illustres, comme les *Bărbătescu*.

Il n'est pas étonnant dans ces conditions, que les Grecs qui accèdent à de hautes charges dans les Principautés dès le XVI-e siècle et s'allient aux boïars du pays, tendent à adopter le nom de l'épouse roumaine ou à tirer leur nom de la terre où ils ont leur »conac«, leur manoir. C'est ainsi que des boïars que l'on considérera plus tard comme d'authentiques *pământenii* (autochtones, gens du pays, de la terre) ont un ancêtre grec au début du XVII-e siècle: tels les *Alexianu*, les *Brătăşanu*, les *Costescu*, les *Pârşcoveanu*. Le Grand Ban *Etienne Pârşcoveanu* sera même proposé par les boïars en 1774, dans un mémoire à *Catherine de Russie*, comme candidat *autochtone* au trône de Valachie (*domn pământeian*) à la place des phanariotes! Cependant les familles qui avaient déjà »un nom« au Phanar, (comme les *Rosetti*, les *Catargi*, les *Pallady*, les *Mano*) et, a fortiori, déjà à Byzance (*Cantacuzène*, *Nottarà*, *Ralet*), conserveront le plus souvent leur patronyme grec. Nous disons: le plus souvent, car même dans ces familles on trouve des cas de »roumanisation« du nom: des *Chrysoscoleos* deviennent *Buzoia-*

⁵¹) Cette filiation princière jointe à l'immense prestige acquis chez les Grecs par le Grand Drogman *Alexandre Mavrocordato*, l'érudit, le protecteur des Grecs, le très habile négociateur de la paix de Carlowitz, font que les *Mavrocordato* apparaissent en quelque sorte, dans le monde du Phanar, comme des *primi inter pares*. Il est intéressant de noter que toutes les familles ayant régné dans les Principautés à l'époque phanariote — à l'exception du premier des *Racoviţă*, authentique boïar moldave qui avait déjà régné auparavant, et du »phénomène« *Mavroyeni*, l'»outsider« de 1786—1790 — ont d'abord été apparentées aux *Mavrocordato*, comme si c'est par leur truchement qu'on se créait une sorte de légitimité, un droit à prétendre au »hospodarat«.

nu, des *Cantacuzène* deviennent *Pașcanu* ou *Măgureanu* ... et ont quelque peine à prouver au XIX-e siècle qu'ils sont bien des *Cantacuzène*. De toute façon, les familles grecques établies dans le pays avant l'ère phanariote auront été si vite assimilées qu'elles ne se considéreront généralement pas — et ne seront pas non plus considérées par les Roumains — comme phanariotes.

L'oligarchie moldo-valaque sous les Phanariotes

Le règne des princes Phanariotes coïncidant avec l'époque de la plus impitoyable exploitation économique des Principautés par un empire ottoman décadent, où la corruption, du haut en bas de l'échelle administrative, était devenue une méthode de gouvernement, l'époque phanariote a laissé dans la mémoire collective des Roumains un souvenir si cuisant, qu'il n'est pas facile, aujourd'hui encore, de se faire une opinion entièrement objective de la question.

Les boïars autochtones avaient cherché dès le XVI-e siècle finissant — nous l'avons vu à propos du traité de 1595 et de la charte de 1631 — à se défendre contre l'intrusion des Grecs dans leurs rangs. Au lendemain des événements de 1821, après l'échec de la phase »moldo-valaque« de l'insurrection grecque et de la révolte de *Théodore Vladimirescu*, les boïars des deux Principautés pourvues à nouveau de princes nationaux, vont chercher à rejeter sur les Phanariotes l'entière responsabilité de l'état pitoyable dans lequel se trouvait le pays. C'est l'époque où le »nationalisme« d'origine occidentale s'étend à l'Europe entière comme un feu de brousse. Un des leit-motifs des boïars nationalistes sera que les Grecs amenés par les princes phanariotes dans leurs fourgons à chaque changement de règne avaient acaparé toutes les hautes charges du pays. Des recherches récentes selon les méthodes de la statistique ont montré à quel point ces assertions étaient exagérées: il apparaît en effet que pendant toute la période phanariote, environ 80% des charges des divans de Valachie et de Moldavie sont toujours restées entre les mains des autochtones — exactement 81% en Moldavie et 78% en Valachie⁵²). Nous avons procédé nous-même, avant d'avoir eu con-

⁵²) Cf. Ion Ionașcu, L'influence des Grecs des Principautés Roumaines, dans les Actes du »Symposium: l'époque phanariote«. Institute for Balkan Studies, Salonique, 1974, p. 217 sqq. Dans le même sens, Dan Berindei et Irina Gavrilă, Analyse de la composition de l'ensemble des familles de grands dignitaires de la Valachie au XVIII-e siècle (Communication au XV-e Congrès International de sciences généalogiques, Madrid, 15—25 septembre 1982, Instituto Salazar y Castro — avec de nombreux tableaux), qui citent également Théodora Rădulescu, Sfatul domnesc și alți mari dregători ai Țării Românești din secolul al XVIII-lea. Bucarest, 1972. — Basé essentiellement sur les données de ces

naissance de ces recherches, à un sondage sur une centaine de documents émanant du divan de Valachie entre 1771 et 1848, dans le but de déterminer quelle avait été le pourcentage de membres des anciennes familles de grands boïars parmi les hauts dignitaires des derniers cinquante ans de l'ère phanariote et du premier quart de siècle suivant la restauration des princes nationaux (1822—1848). Nous avons constaté que, si la proportion des membres d'origine grecque dans le divan était tombée, à partir de 1822, de 22% à 9% seulement, la proportion des membres issus des grandes familles du pays (une vingtaine en Valachie) était exactement la même, environ 70%, à l'époque phanariote et après 1821. De 1771 à 1821, donc pendant le dernier demi-siècle phanariote, nous avons trouvé que 21 familles de grands boïars autochtones apparaissent dans les documents 198 fois sur un total de 286 noms, soit un pourcentage de 69,23%. (Les familles phanariotes sont 19, apparaissant 63 fois, soit 22%; les boïars roumains de deuxième classe ou les *homines novi* ne sont représentés que par 12 familles apparaissant 15 fois; enfin les familles dont nous n'avons pas pu déterminer l'origine sont 7, apparaissant 10 fois).

Par ailleurs, parmi les 21 familles de grands boïars autochtones, on remarque une forte concentration dans les dix premières familles et surtout dans les trois familles qui se trouvent alors en tête du «peloton», les *Filipescu*, les *Văcărescu* et les *Ghika*. Cette concentration dans les dix premières familles est la même sous les princes phanariotes et, après 1822, sous les princes nationaux. Dans l'ensemble, entre 1771 et 1848, sur un total de 267 noms appartenant à la catégorie des familles d'anciens «magnats», non moins de 228, c'est à dire 85%, appartiennent à ces dix familles: nous avons trouvé sept *Filipescu* apparaissant 38 fois, neuf *Văcărescu* apparaissant 33 fois, sept *Ghika* 30 fois, trois *Racoviță* 26 fois, cinq *Știrbei* 23 fois, six *Krețulescu* 20 fois, trois *Brancovan* 17 fois, quatre *Golescu* 15 fois, quatre *Grădișteanu* 15 fois, quatre *Bălăceanu* 11 fois. Quelques grands noms manquent, dans le «peloton de tête» de cette époque, mais réapparaîtront plus tard, comme les *Băleanu*, les *Câmpineanu*, les *Dudescu*, les *Florescu*, les *Greceanu*, les *Năsturel-Herescu*. Il y a aussi quel-

trois recherches, un récent article de Paul Cernovodeanu dans la *Revue des Etudes Sud-Est Européennes* (tome XXIV, juillet—septembre 1986, No. 3), *Mobility and Traditionalism: the evolution of the boyar class in the Romanian Principalities in the 18-th century*, fournit une importante bibliographie, y compris la référence à des travaux non encore publiés, et contient d'intéressantes considérations sur les débuts du capitalisme dans les Principautés. L'article met l'accent sur la pénétration des éléments gréco-phanariotes dans l'ensemble de la classe des boïars, mais ses conclusions n'infirmenent en rien notre thèse sur la relative cohésion et pérennité du noyau des grands boïars autochtones.

ques grands boïars d'Olténie, tels les *Bengescu*, les *Brailoiu*, les *Glogoveanu*, les *Otetelișanu*, les *Pârâianu*, qui préfèrent demeurer dans le conseil du banat de Craïova plutôt que de s'abaisser à solliciter des places au divan de Bucarest.

En tout, nous estimons à une trentaine de familles le «noyau dur» qui en Valachie se maintient au pouvoir presque sans interruption, au moins du milieu du XVI-e siècle jusqu'au milieu du XIX-e. Des sondages dans les documents moldaves de la même époque nous ont donné des résultats tout à fait similaires pour une quinzaine de familles, dont les *Sturdza*, les *Rosetti*, les *Balș*, les *Cantacuzène*, les *Ghika*, les *Catargi*, les *Pallady*, les *Bogdan*, les *Kostaki*, les *Miclescu*. (Une chose nous frappe dans cette énumération: les noms d'origine étrangère y sont en majorité, alors que les statistiques citées plus haut faisaient état, en Moldavie, d'une plus grande résistance à l'infiltration phanariote qu'en Valachie. Mais il faut remarquer d'abord qu'il s'agit, dans tous les cas, de familles établies dans le pays avant l'ère phanariote, donc considérées comme «roumanisées»; ensuite, il faut peut-être tenir compte également de la préférence des boïars moldaves pour la vie sur leurs terres — signalée à l'époque par les observateurs étrangers — ainsi que leur plus grande répugnance à siéger au divan à l'époque phanariote).

Notre assertion d'un quasi monopole de l'ancienne oligarchie sur les hautes charges de l'Etat est également corroborée par le recensement de tous les boïars de Valachie ordonné par le commandement de l'armée russe d'occupation, en 1829, recensement publié, avec commentaires, en 1929 par Jean Filitti⁵³). Parmi les 60 dignitaires ou anciens dignitaires de la première classe, le recensement donne 44 descendants des vieilles familles autochtones (dans lesquelles nous avons inclu les *Ghika* et les *Cantacuzène*), 11 descendants de familles phanariotes (dont sept au moins appartiennent à de grandes familles comme les *Soutzo*, les *Chrysoscoléos*, les *Manu*, les *Rali* et *Ralet*), deux appartiennent à une famille d'origine koutzo-vlaque ayant transité par ce qu'on pourrait appeler la haute banque viennoise, les *Bellu*, un est d'origine française, *Philippe Lenș* (*Linche* ou *Linchou* ou de *Linche*), et deux seulement sont d'origine roumaine plus modeste: l'ancien grand vistir *Alexandre Nenciulescu* et le juriste *Nestor Predescu*.

Ainsi, malgré plus d'un siècle de régime phanariote, l'ancienne oligarchie détient encore les trois quarts des hautes charges, et elle les a détenues sans discontinuer. Comment expliquer ce phénomène? D'autant qu'à partir de 1739, *Constantin Mavrocordato*, dans un premier train de réformes (un second, en 1746 en Valachie, en 1749 en Moldavie, amènera l'abolition du servage) avait introduit une importante innovation: pour mieux as-

⁵³) Ioan C. Filitti, *Catagrafie oficială de toți boerii Țării Românești la 1829*. Bucarest, 1929, 72 p.

seoir l'autorité du prince d'une part, et pour mettre un peu plus d'ordre dans le système fiscal d'autre part, *Mavrocordato* définit pour la première fois clairement deux catégories de boïars, les grands boïars ou boïars de la première classe, et les petits boïars ou boïars de la deuxième classe, la définition des grands boïars se faisant par l'exercice des plus hautes charges gouvernementales. L'évolution plusieurs fois séculaire, qui avait amené lentement à la confusion entre le noble (*boier*) et le détenteur d'une charge ou fonction de gouvernement (*dregător*), trouvait ainsi son aboutissement légal. Les hauts dignitaires, qu'on avait commencé à appeler »grands boïars« un demi-siècle plus tôt, sous *Brancovan*, seront désormais les seuls à être désignés de ce nom, alors qu'aux premiers siècles d'existence des principautés — nous l'avons vu — les boïars du plus haut rang auprès du voïvode n'étaient justement pas les titulaires d'une fonction de cour ou de gouvernement. De là viendra la croyance, qui sera de plus en plus répandue parmi les observateurs non avertis, qu'il n'y avait pas de noblesse héréditaire dans le pays et que c'était la seule autorité du prince qui faisait le noble, singulièrement le noble de la première classe. Or la réalité historique est tout autre, les statistiques dont nous avons fait état prouvent que les Phanariotes eux-mêmes ont continué à choisir la grande majorité de leurs ministres au sein de l'étroite oligarchie des anciennes familles de l'aristocratie locale⁵⁴).

Nous pensons qu'on peut attribuer la pérennité de cette oligarchie non »institutionnalisée« à trois facteurs essentiellement: son assise économique, la grande propriété terrienne⁵⁵); la solidarité de classe de cette micro-société-

⁵⁴) L'analyse de Dan Berindei et Irina Gavrilă (cf. note 52 ci-dessus) montre, bien sûr, que le prince phanariote se réservait presque toujours de confier à des familiers, à des Grecs, quelques postes-clé: d'abord celui de *postelnic*, ministre chargé du protocole et des relations extérieures; plus tard également celui de *spathaire*, ainsi qu'un ou deux offices plus modestes, mais proches de la »chambre« du prince; quelques fois aussi, vers la fin de l'époque phanariote, le poste de *vistiar* (trésorier) — seulement 17% de tous les titulaires de ce poste entre 1716 et 1800, selon ces auteurs. Il lui était loisible de la sorte de mener sa politique, en grande partie, par dessus la tête des boïars autochtones. Il nous est cependant impossible de jauger le véritable poids des pouvoirs du prince et des boïars, et l'équilibre des forces a dû varier considérablement selon la personnalité du prince.

⁵⁵) A la fin du XVIII-e siècle, les *Rosetti* de Moldavie possèdent à eux seuls 161 villages — sur un total de 1711 villages et bourgs en Moldavie, selon un recensement de 1803 — soit près du dixième du sol de la Principauté! Pour la Valachie, *Lagarde* rapporte en 1813 que les terres du Grand Ban *Grégoire Brancovan* sont évaluées à 4 millions de francs-or. Et pourtant ces *latifundia* restent encore loin derrière les immenses fortunes terriennes de quelques magnats de Hongrie et de Pologne ou de quelques grands seigneurs russes.

té pratiquant pour une large part, et malgré d'incessantes querelles, un système d'endogamie; enfin la précarité du pouvoir princier jointe à l'absence d'un solide élément bourgeois des villes, sur lequel le prince eût pu s'appuyer. Dans ces conditions le prince phanariote, quelle que soit sa volonté de mater l'aristocratie, se trouve, comme ses prédécesseurs, dans la situation de ne pouvoir se passer d'elle. D'une part, il la redoute, car les intrigues d'une quelconque faction de boïars peut à tout moment causer sa perte à Constantinople. D'autre part, il ne peut pas gouverner sans elle: il a beau amener avec lui du Phanar toute une parentèle, toute une clientèle, sans les boïars du pays il ne peut ni rendre la justice, ni administrer les provinces, ni, surtout, faire rentrer l'impôt.

Il y a plus: si les familles les plus influentes du Phanar pratiquent, elles aussi, l'endogamie, en sorte qu'elles forment dans ce faubourg de Constantinople un microcosme assez particulier, elles cherchent en même temps à s'allier aux grandes familles moldovalaques. Pour toutes sortes de raisons: d'abord, là-bas en pays roumain, on respire un certain air de liberté. A Constantinople, si l'on est plus près du pouvoir, on est aussi plus près du couperet. Ensuite, si la plupart des familles du Phanar ont fait fortune dans le commerce, elles aspirent, comme toute aristocratie, à une assise terrienne: elles ne la trouvent que dans les *latifundia* de Valachie ou de Moldavie. Il y a aussi que, depuis l'asservissement de tout le pays hellénique, l'on ne peut plus accéder à la noblesse que dans quelques îles dépendant de Venise, ou bien en émigrant dans l'empire ou en Russie — et c'est fort aléatoire —, alors qu'en pays roumain l'on devient noble en obtenant quelque charge à la cour du prince phanariote ou en épousant la fille d'un boïar moldovalaque (avec la dot en plus!). Et il est de fait que malgré l'hostilité persistante des boïars roumains envers les Grecs du Phanar, il n'est guère de grande famille du pays qui puisse se targuer de n'avoir pas contracté d'alliance matrimoniale avec les familles du Phanar. A ce propos l'exemple le plus frappant est celui du plus brillant des boïars valaques du XVIII-e siècle, *Ienăchiță Văcărescu*, l'érudit, le poète, le grand patriote: il a été marié trois fois, chaque fois avec une phanariote!

Il apparaît en fin de compte que les princes phanariotes n'ont pas pu — ni sans doute vraiment voulu — démanteler la structure de l'ancienne oligarchie autochtone. Les édits de *Constantin Mavrocordato* (bien qu'ils aient été mis en œuvre sur le terrain fiscal et administratif) n'ont pas brisé le quasi monopole de l'oligarchie, ni réussi à changer les mentalités, c'est à dire à changer au sein même de la noblesse le concept traditionnel de grand boïar héréditaire. Un document daté d'une dizaine d'années après l'édit de *Constantin Mavrocordato* nous en apporte un témoignage pour le moins curieux: il s'agit de l'inscription votive (*pisanie*) de l'église de Grădiștea, à une trentaine de kilomètres au sud de Bucarest. L'église, construite en 1658 par le Grand Vistiar *Bunea Grădișteanu*, ayant subi avec le temps de graves avaries, est restaurée en 1750 par l'époux de l'arrière-petite-fille de

Bunea. Voici en traduction le début de cette *pisanie* telle qu'elle est transcrite dans un ouvrage de 1883⁵⁶):

»Cette sainte et divine église ayant été bâtie entièrement par Bunea le Vistiar Grădişteanu et Dame Grajdana son épouse en l'an 7166 (n.n.: de la Création du monde) et s'étant avec le temps dégradée, jusqu'au toit qui s'est effondré, la grâce de Dieu ayant voulu que Sa Seigneurie (*Dumnealui*) ancien Grand Clucer, grand boïar, prenne pour épouse l'arrière-petite-fille de Leurs Seigneuries, Dame Kiajna, fille du Postelnic Constantin Grădişteanu, fils de Grégoire Grand Logothète, par l'inspiration du Saint Esprit et avec le secours de la Bienheureuse Marie et consacrant l'église à la Dormition de la Vierge, il a restauré l'église au dehors et au dedans... etc.«

C'est nous qui avons souligné. Pourquoi, en effet, l'auteur de la restauration éprouve-t-il le besoin, en parlant de lui-même à la troisième personne, de graver sur les murs de l'église, comme pour l'éternité, cette affirmation apparemment insolite: »Untel ..., grand boïar« ...?

La raison paraît être la suivante: il n'était pas né boïar. Il appartenait probablement à la classe des marchands; dans un premier temps il s'était fait adopter par un membre d'une grande famille du Phanar, un *Sevastos*; dans un deuxième temps il a épousé la jeune veuve d'un *Câmpineanu*, *Kiajna Grădişteanu*, issue d'une des premières familles du pays, plusieurs fois apparentée aux *Cantacuzène* et avec des ascendances par les femmes jusqu'aux *Bassarab* — il ne sera plus connu désormais que sous le nom de son épouse. Son inscription votive apparaît dès lors clairement comme l'affirmation d'un état dans lequel il considère qu'il se trouve définitivement par

⁵⁶) »Nobiliarul familiei Grădişteanu«, ouvrage édité par les soins de Grégoire Emmanuel Grădişteanu en 1883 en un nombre limité d'exemplaires, dont un au moins se trouve en occident chez une des petites-filles de Grégoire Grădişteanu, la princesse *zu Sayn-Wittgenstein*, née *Despina Mavrocordato*. Il contient, à côté de quelques affirmations fantaisistes — caractéristiques de l'époque — sur l'origine de la famille, de nombreuses références d'archive et la transcription intégrale d'un certain nombre de documents. Nous ignorons si l'inscription votive relevée en 1883 se trouve encore actuellement sur les murs de l'église, attendu qu'à la suite d'une nouvelle et malencontreuse restauration en 1906, toutes les fresques datant de 1750 et d'une autre restauration, en 1846, ont été effacées (cf. V. Brătulescu, *Biserica din Grădiştea*, dans *Buletinul Monumentelor Istorice*, Oct. Dec. 1924, An. XVIII — rectifié à la plume XVII —, Fascicule 42, pp. 174—176, avec notes et photographies). Il n'y a cependant pas de raisons de douter de l'authenticité de la transcription donnée par le »nobiliaire«, attendu que l'inscription confirme chez les *Grădişteanu* la succession du nom par les femmes, ce que l'auteur, qui visait à magnifier sa famille, cherche par ailleurs à passer sous silence.

l'effet du mariage⁵⁷). Vue dans cette lumière, la *pisanie* de *Grădiștea* confirme l'observation qu'en dépit des efforts des princes, même à l'époque phanariote, l'accession à la qualité de grand boïar tenait davantage de la cooptation au sein d'un «club», que du choix du prince.

Les grandes familles à l'époque de la «renaissance nationale»

L'oligarchie des grands boïars ne fera pas jouer sa solidarité de groupe dans le seul but de préserver des privilèges exorbitants et des fortunes parfois énormes. Elle cherchera aussi à garder — ou plus exactement à reprendre — la haute main sur la grande politique, c'est à dire essentiellement la politique étrangère, puisqu'aussi bien le sort d'un petit pays placé au carrefour des grands empires dépend entièrement du jeu des Puissances. C'est pourquoi après la tentative de *Constantin Bălăceanu* d'une guerre aux côtés des Autrichiens à la fin du XVII-e siècle (qui inspirera dans les milieux populaires un des rares poèmes épiques de cette époque), et après l'alliance malheureuse de *Cantemir* avec *Pierre le Grand* en 1711 — qui suscitera d'ailleurs l'opposition de quelques grands boïars, aussi bien grecs, comme *Georges (Iordaki) Rosetti*, que roumains comme *Lupu Kostaki* —, les aventures guerrières ne seront plus tentées dans cette classe que par quelques isolés (notamment plusieurs *Cantacuzène*), tandis que les milliers de volontaires pour les armées russes ou autrichiennes ne se recruteront que dans le peuple ou, plus rarement, parmi les petits boïars. Les grands boïars se cantonneront dans le jeu diplomatique, avec d'ailleurs une telle habileté et une telle constance, que cette prédilection s'étendra avec les générations jusqu'à apparaître de nos jours comme un trait du caractère national.

Le jeu de bascule entre Vienne, Saint-Petersbourg et Constantinople, bientôt aussi Paris et Londres, sera mené avec une intelligence politique incontestable. La guerre russo-turque de 1768—1774 représente à cet égard un moment crucial. Les mémoires que les boïars présenteront dès lors aux Puissances pour exposer les revendications du pays, se préciseront d'étape

⁵⁷) Une affirmation qui apparaît en même temps comme une invocation, un vœu pour l'avenir de sa lignée. Et le vœu se réalisera: son fils gravira les marches des hautes dignités jusqu'au rang de Grand Vornic, le premier après celui de Grand Ban, ses trois épouses successives appartiendront toutes trois au petit cercle de l'oligarchie, la première une *Chrysocoleos*, cousine du prince *Constantin Mavrocordato*, la seconde une *Știrbei*, la troisième une *Băleanu*; et ses enfants à leur tour se marieront tous dans le même cercle étroit. Il n'y aura pas eu d'hiatus dans la continuité de la famille au sein du clan des grands boïars.

en étape jusqu'à devenir un véritable projet national. Même si la Porte, puis la Russie et les autres Puissances n'accéderont à ces revendications qu'au compte-gouttes, il est remarquable de constater que dans la plupart des conférences internationales qui culmineront avec le Traité de Paris du 30 mars 1856 et la Conférence des représentants des sept Puissances, d'août 1858, qui prélude à l'Union des Principautés, tous les points relatifs au statut de ces provinces sont des points soulevés dans les mémoires de nos boïars. En même temps ceux-ci créent vers les capitales européennes un véritable réseau d'information et d'action. A Vienne, au tournant du XVIII-e au XIX-e siècle, les banques des *Bellu (Bellio)* et des *Hagi-Mosco* — les premiers, sûrement d'origine »koutso-vlaque« c'est à dire aroumaine, les seconds probablement aussi — sont de vraies officines de renseignement tandis qu'elles financent le commerce avec l'occident et servent de relai aux premières expériences »capitalistes« dans les Principautés. Les deux familles sont admises dès la première génération, et par les charges qu'elles remplissent et par les alliances qu'elles contractent, dans le clan des grands boïars.

Vers le Paris post-révolutionnaire, ce ne sont d'abord que des missions isolées, et d'ailleurs totalement infructueuses: en 1800, celle de l'extravagant et prodigue Grand Logothète de Valachie *Constantin Dudescu*, comte du Saint Empire. En 1810, celle du Grand Vistiar de Moldavie *Georges (Iordaki) Catargi*. Cette dernière mission a lieu pendant l'occupation russe des Principautés. *Catargi* est arrêté par la police du Tsar dès son retour à Iassy, et l'on aurait trouvé chez lui des documents maçonniques. C'est un des premiers indices plus précis de la pénétration de la franc-maçonnerie dans les Principautés. A la génération suivante, presque tous les fils de boïar qui vont aux études à Paris sont initiés à la maçonnerie et c'est eux, essentiellement, qui déclancheront le mouvement révolutionnaire de 1848.

Quant aux projets de réforme constitutionnelle et autres écrits »avancés«, ils émanent presque tous de grands boïars, comme l'a (courageusement) souligné Vlad Georgescu dans un ouvrage paru en Roumanie en 1972⁵⁸). Ainsi, cette infime minorité, conservatrice par vocation et de par sa situation socio-économique, est néanmoins celle qui, en cette toute première phase de l'acculturation des Moldo-Valaques par l'occident, donne non seulement les cadres de l'action diplomatique, mais encore les doctrinaires et les premiers exécutants de l'indispensable réforme interne. Entre 1800 et 1848, c'est presque exclusivement au sein de l'oligarchie que se recrutent les grands acteurs du changement. On a vu les missions avortées d'un *Dudescu* et d'un *Catargi*. Dans les années 1830, ce sera le porteur d'un autre grand nom, *Jean Câmpineanu*, qui réussira la première percée diplomatique en

⁵⁸) Vlad Georgescu, *Ideile politice și iluminismul în Principatele române, 1750—1831*. Bucarest, 1972, p. 178 sqq.

occident: ce député »dissident«, venu d'un petit pays réputé province ottomane, sera reçu par plusieurs chefs de gouvernement occidentaux, par un *Thiers*, par un Lord *Palmerston*. En 1835, c'est sur la terre d'*Emmanuel Bălăceanu*, à Scăieni, que se déroule en pays roumain, à l'initiative du fouriériste *Théodore Diamant*, la première expérience de phalanstère — qui échouera à cause de l'incompréhension de l'autorité. En 1840 c'est un *Filipescu*, *Démètre*, premier Roumain docteur en droit de Paris, qui fait à Bucarest la première tentative de révolution »de gauche«. Il mourra en prison en 1842. En 1848, à côté de quelques fils de boïars de seconde classe comme *Kogălniceanu*, les frères *Brătianu*, *Constantin Rosetti* (qui appartenait à la branche valaque de la famille, moins »huppée« que celle de Moldavie) et de quelques hommes nouveaux comme *Eliade Rădulescu* et *Nicolas Bălcescu* (le père de ce dernier, qui comptait des militaires et des prêtres parmi ses ascendants, s'était cependant élevé à un modeste rang de boïar, et la mère de *Bălcescu* appartenait à la petite noblesse), la plupart des protagonistes de la révolution de Valachie sont issus des grandes familles ou de familles apparentées: *Jean Ghika*, les quatre cousins *Golescu*, *Grégoire Grădișteanu*, les frères *Cretzianu*, et des *Filipescu*, des *Florescu*, des *Kretzulescu*, des *Bălăceanu*.

On nous rétorquera que celà est dû au seul fait qu'il n'y avait pas de bourgeoisie ou que la petite couche bourgeoise existante était surtout constituée d'étrangers, ou enfin que la culture française et les idées »progressistes« n'avaient pénétré que dans les couches supérieures de la société, par la lecture des »philosophes« du XVIII-e siècle, puis par l'abonnement aux journaux français, enfin, après la Révolution française, par la présence, dans presque toutes les familles de boïars, de gouvernantes ou de précepteurs français. Ce ne sont là que des demi-vérités. Les travaux récents, notamment ceux de C. C. Giurescu sur l'origine de la bourgeoisie roumaine, montrent, quoiqu'on en ait dit, que plus de la moitié des commerçants et industriels au début du XIX-e siècle étaient d'origine roumaine ou aroumaine, du moins en Valachie. En Moldavie même, l'afflux plus important des Juifs ne viendra qu'après 1830. Cette bourgeoisie naissante, y compris les étrangers en voie de roumanisation rapide, participe à la vie culturelle et même politique du pays, notamment au moment de la pénétration des idées révolutionnaires par l'entremise des émigrés polonais ou de quelques marchands français »patriotes«. Plus encore, dès l'époque précédente, en pleine ère phanariote, dans les fameuses Ecoles princières de Bucarest et de Iassy, véritables universités d'un niveau plus qu'honorable, les fils de bourgeois sont plus nombreux que les fils de boïars; au point que certains princes s'en émeuvent. En Moldavie, *Grégoire III Ghika* en 1775 et *Alexandre II Mavrocordato* en 1785, menacent les boïars, s'ils n'envoient pas leurs enfants en plus grand nombre à l'Ecole princière, de ne plus choisir leurs ministres parmi les fils de boïars, mais dans tous les milieux, »selon le niveau des études«. Les premiers étudiants roumains de Paris ne sont pas des

fils de grands boïars, comme ce sera le cas après 1830, mais des bourgeois⁵⁹).

Cependant — et c'est là que nous voulions en venir — avant les années 1840, ni cette bourgeoisie naissante, déjà active et cultivée, ni même les boïars de la seconde et de la troisième classe pourtant dix fois plus nombreux que les grands boïars, ne sont présents sur le terrain proprement politique: tout se passe comme si l'on considérait, par une sorte de consensus tacite, que la politique était le domaine réservé des grands boïars.

L'attitude des observateurs étrangers, à cet égard, est révélatrice. Lorsqu'ils débattent de l'«opinion publique» dans les Principautés, c'est aux familles de grands boïars et à elles seules qu'ils se réfèrent, parcequ'ils savent qu'elles sont les seules à pouvoir infléchir la politique des Principautés (pour autant que cela comptât!). Voyez le général *de Langeron*, cet émigré français devenu plus russe que les Russes, se plaindre de ce que les boïars valaques soient presque tous du parti de la Turquie! Car ces boïars, avec leur sens politique, avaient compris après les deux premières grandes guerres russo-turques (1768—1774, 1787—1792), et bien avant les petits boïars, les *răzeși* et les paysans qui vont continuer à fournir des volontaires à l'armée russe jusqu'à la paix d'Andrinople, que l'empire des Tsars était devenu beaucoup plus dangereux pour la survie de la nation que l'empire ottoman. *Langeron* écrit:

«J'ai déjà fait connaître que le parti russe était le plus faible ou plutôt presque nul: il était composé des boyards les moins avides et les moins dépravés (...) On a vu qu'à la tête de ce parti était Varlamme (Varlam) qui avait servi dans les troupes russes, dans la guerre de 1769 (...) Les premières familles de Valachie, les Ghika, les Gradistan, les Brankovan et le boyard Nentchoulesk (Nenciulescu) étaient réunis à Varlamme (...) mais tout ce parti ne composait que 10 ou 12 individus de la première classe; tous les autres, Grecs ou Valaques, étaient dévoués ou vendus aux Turcs ou au boyard Philippesco, leur principal agent ...»⁶⁰)

⁵⁹) Le premier semble avoir été un Grec de Roumanie, *Furnaraki*, dont la famille deviendra roumaine et entrera dans la noblesse; le premier docteur en médecine, en juin 1815 (au moment de Waterloo!) est le fils d'un marchand arménien de Bucarest.

⁶⁰) «Mémoires du général comte de Langeron», dans E. Hurmuzaki, op. cit., Supplément I, Vol. III, Bucarest, 1887. — En ce qui concerne *Constantin Varlam*, *Langeron* doit se tromper: ce n'est pas lui, mais son père, *Démètre Varlam*, qui a combattu avec les Russes en 1769 et a jugé prudent de se réfugier en Russie après la paix de Kütchük-Kaïnardji. C'était un *homo novus*, probablement Grec de Corfou, mais il avait déjà pénétré dans le «club» des grands boïars par ses mariages successifs: avec une fille du prince *Nicolas Mavroyeni*, une *Pârșcoveanu* et une *Cantacuzène*. Son fils *Constantin* épousera une fille du Grand Ban *Démètre Ghika* et deviendra ainsi le beau-frère des deux premiers princes auto-

Ainsi, aux yeux de *Langeron*, seule compte dans le pays l'opinion des boïars »de la première classe«. Erreur d'optique d'un étranger? Non. Voyez *Théodore Vladimirescu*: il hait les boïars, tous les boïars, pas seulement les phanariotes, on a assez de témoignages de ses paroles et de ses attitudes pour s'en convaincre (et cette rancoeur peut aller jusqu'à l'ingratitude, comme le prouve un vilain procès qu'il eut avec *Nicolas Glogoveanu*, au *conac* duquel il avait fait pratiquement toute son éducation). Pourtant, dans son action, il ne saura se passer d'eux. Il traitera avec eux, il acceptera leurs subsides, au point d'apparaître au début comme leur mandataire. Et sans doute, s'il avait atteint son but, qui était manifestement d'obtenir l'»*hospodarat*«, c'est encore avec les grands boïars qu'il aurait gouverné. Entre lui et ses pandours d'une part, et la »classe politique« d'alors d'autre part, il n'y a personne, ou presque personne. Au près de lui, à peine quelques fils de boïars provinciaux comme le haïdouk *Iancu Jianu* ou le jeune capitaine *Urdăreanu* (qu'il fera d'ailleurs pendre pour insubordination, la veille même du jour où les hommes d'*Ypsilanti* se saisiront de lui à Golești sans qu'un seul des pandours ne tire l'épée!). Il n'y a aucun »bourgeois« roumain dans son entourage. Tous ses adjoints, ses lieutenants, sont étrangers: l'évêque *Ilarion* est d'origine bulgare, les frères *Macedonski* sont serbes ou macédoniens (bien qu'ils veuillent se trouver des ancêtres parmi les princes russes), *Hagi-Prodan* est serbe ou bulgare, *Farmaki* est grec, *Iordaki l'Olympiote* et *Diamandi Giuvara* sont koutso-vlaques. Comment expliquer cet incroyable vide politique? Une seule explication, nous l'avons dit: dans l'esprit du temps, au yeux de tous, »la politique, c'est l'affaire des grands boïars«.

Un changement radical va se produire aux alentours de 1840. Le retour des étudiants „contaminés“ par les idées libérales d'occident et la vision d'une tout autre société, l'action de la maçonnerie, la réaction presque générale contre les Règlements Organiques de 1831 introduits par la volonté de la Russie, mais rédigés de connivence avec la fraction la plus réactionnaire du clan des grands boïars, tout concourt à éveiller des sentiments démocratiques dans une partie de la noblesse et à faire prendre conscience à la bourgeoisie de la force politique qu'elle représente. La bourgeoisie formera bientôt la masse de manœuvre du parti libéral. Cependant la direction de ce parti restera longtemps encore entre les mains de la noblesse provinciale dont les *Brătianu* seront les plus parfaits représentants.

chtones de Valachie après l'Hétairie, *Grégoire* et *Alexandre Ghika*. Auparavant, *Constantin Varlam* avait été le chef du »parti russe« pendant l'occupation russe de 1806 à 1812, et avait accédé à l'époque jusqu'au rang de Grand Ban, équivalent d'un premier ministre. Le cas *Varlam* illustre à son tour le fait que même avec la protection de Saint-Petersbourg ou de Constantinople, il fallait, pour »arriver« dans les Principautés, s'agglutiner d'abord au petit noyau des grands boïars.

Pendant la brève explosion révolutionnaire de 1848, les clivages ne sont pas encore très nets: nombreux sont ceux parmi les dirigeants du mouvement qui ne sont révolutionnaires qu'au regard de la politique étrangère, c'est à dire qu'ils sont pour l'indépendance ou l'autonomie du pays (unifié) et contre le protectorat russe; ils restent conservateurs en matière de politique économique et sociale. On le verra bien au cours des fastidieux »débat paritaires« entre propriétaires et paysans sur la question de la réforme agraire, qui se déroulent pendant cette brève période.

C'est là que la plus grande partie de l'ancienne oligarchie fait un choix fatal. La constitution alors d'un parti conservateur obstinément opposé aux indispensables réformes agraires, et incapable en même temps d'inspirer une politique efficace de développement de type capitaliste, va engager la classe des grands propriétaires dans une impasse désastreuse pour le pays, et mortelle pour elle-même. Cependant, on doit se garder de croire que l'ancienne classe dirigeante s'est entièrement identifiée au parti conservateur. Le parti libéral a compté quelques militants de marque issus des anciennes grandes familles; c'est ainsi qu'un *Sturdza* sera le chef du parti libéral pendant une douzaine d'années, entre la mort de *Jean Brătianu* et l'accession à la direction du parti de son fils *Jean (Ionel)*. Inversement, dans les rangs du parti conservateur, les défenseurs les plus acharnés de la grande propriété ne seront pas toujours les représentants des anciennes familles, héritiers de *latifundia* séculaires (nous avons vu plus haut qu'un *Radu Rosetti* a été le plus âpre défenseur du droit des paysans à la terre), mais plus souvent des représentants de familles plus récemment enrichies, notamment dans l'exportation des céréales et du bétail ou comme fermiers généraux (*arendăși*). C'est déjà patent au moment des »discussions paritaires«. D'ailleurs les vieilles familles, où le sens des affaires n'était généralement pas la qualité dominante, se ruinent à une cadence extraordinairement rapide pendant tout le XIX-e siècle⁶¹): leurs dépenses à l'étranger sont démesurées, leurs investissements dans la modernisation de l'agriculture presque nuls. Lorsque le problème de la réforme agraire se posera de manière aigue, une bonne partie de ces familles n'aura plus de gros intérêts fonciers à défendre.

A l'époque pré-capitaliste, quelques boïars d'esprit plus moderne s'étaient pourtant lancés dans des aventures industrielles, avaient entrepris de monter des manufactures de textiles, de verre — par exemple un *Sturdza* en Moldavie, un *Slătineanu*, un *Bărbătescu* en Valachie. Tous avaient échoué, entraînant parfois la ruine de leur famille. Le système économique en vigueur dans les Principautés à l'époque phanariote, le bas niveau des taxes douanières à l'importation, la concurrence des marchandises en provenance des pays développés d'Europe occidentale, ne favorisaient pas à

⁶¹) Voir à ce propos les remarques de Mihai D. Sturdza dans son article *Ju-nimea societate secretă*, dans *Ethos*, No. 1, Paris, 1973, pp. 98—100.

cette phase l'éclosion d'une industrie autochtone sans une politique protectionniste et sans le concours d'un système bancaire en liaison avec les grands marchés internationaux. Des banquiers et des grands marchands ayant des rapports étroits avec Vienne et Leipzig apparaîtront au tournant du XVIII-e au XIX-e siècle, mais ce seront pour la plupart des Roumains ou des Grecs, plus tard surtout des Juifs. Ces derniers, plus prudents dans leurs entreprises et plus assurés d'un concours international seront à peu près seuls présents au milieu du XIX-e siècle sur les marchés financiers de Bucarest et de Iassy. Les boïars, obnubilés par la politique et attirés par l'agrément des séjours en occident comme des papillons de nuit attirés par l'éclat des lampes, négligeront le développement économique du pays et même la simple gestion traditionnelle de leurs domaines. Trop peu d'entre eux songeront à adopter des méthodes d'exploitation plus modernes, à investir ou réinvestir dans l'agriculture; et leurs fermiers généraux ne feront quelque effort en ce sens que lorsqu'ils seront devenus grands propriétaires à leur tour ... à moins qu'ils n'adoptent simplement le style de vie des boïars dont la ruine les a enrichis. En général, la classe des boïars moldo-valaques a totalement raté son entrée sur la scène du capitalisme moderne.

D'autre part il ne faut pas oublier que le parti conservateur ne s'est pas limité à une simple association de défense mutuelle de la propriété. On ne comprendrait pas son retour périodique au pouvoir, même protégé par un système électoral fortement censitaire; ni surtout la faveur dont il a joui auprès d'une grande partie de l'Intelligence de l'époque, auprès d'un *Maiorescu*, d'un *Eminescu*, d'un *Caragiale*, qui n'étaient certes pas des hommes d'argent! L'adhésion d'hommes de cette qualité au parti conservateur apparaît plutôt comme le rejet du projet libéral dans ce qu'il avait de démagogique, de précipité, d'inadapté à l'esprit et aux structures traditionnelles du pays. Dans cette perspective, le militantisme conservateur de beaucoup de boïars (ou plutôt ex-boïars, après la suppression des titres en 1858) tient autant et plus de la nostalgie archaïsante que du combat pour des intérêts économiques.

C'est le lieu ici d'ouvrir une brève parenthèse sur la participation — ou plus exactement la faible participation — des grands boïars à l'élan culturel de la Roumanie moderne. Quand on connaît la place, démesurée, que les grands boïars occupent dans la vie politique du pays, on peut être surpris qu'au XIX-e siècle ils soient quasiment absents du palmarès des créateurs dans le domaine de l'art et de la pensée. Les préjugés contre l'exercice des professions libérales avaient pourtant disparu dès le retour d'occident des premières fournées d'étudiants. Il y avait eu quelques vieilles dames pour s'indigner de voir un *Constantin Rosetti* ouvrir une librairie à Bucarest, ou de ce qu'un *Kretzulescu* fit des études de médecine à Paris (comme condisciple de *Gustave Flaubert!*), mais l'idée que l'on pût déroger en exerçant certaines professions a été généralement absente dans la classe des boïars roumains, d'où sont sortis quelques grands avocats, quelques grands archi-

tectes, quelques grands médecins (il suffira de rappeler le nom du docteur *Jean Cantacuzène*, créateur de l'«Institut Pasteur» du Bucarest).

Les membres des vieilles familles sont déjà plus rares dans les sciences humaines, si l'on excepte le quasi-génial *Bogdan Petriceicu Hâşdeu* (ou *Hâjdău* selon une orthographe ancienne, mais il a lui-même orthographié à l'occidentale, *Hasdeu*); encore est-il difficile de le considérer comme un spécimen représentatif de la classe à laquelle avait jadis appartenu sa famille: ses aïeux directs avaient émigré en Pologne depuis au moins quatre générations, et il avait des ascendances polonaises, lituaniennes et juives. Son patriotisme roumain n'en est que plus admirable.

Enfin, dans le domaine de la littérature et de l'art, l'apport des grands boïars est presque nul. En littérature nous ne voyons guère que le nom de *Jean Ghika* (*Ion Ghica*) qui était de formation scientifique et ne s'était fait connaître d'abord que comme homme politique; il s'est révélé sur le tard et presque par hasard, dans sa série de lettres à *Basile Alecsandri*, comme un conteur plein de verve et de talent, un des maîtres de la prose roumaine au XIX-e siècle. Dans les arts, nous ne trouvons — est c'est déjà dans notre siècle — que le peintre *Théodore Pallady*, l'ami de *Matisse*, et peut-être l'architecte *Georges Mathieu Cantacuzène*. C'est peu.

En revanche, dans le domaine politique, l'ancienne oligarchie nobiliaire s'accroche au pouvoir bien après qu'elle eût perdu la haute main sur les leviers économiques. La simple lecture des noms figurant sur la liste du premier ministère formé par *Lasca Catargi* après l'intronisation du prince *Charles de Hohenzollern* le 23 mai 1866, nous paraît presque symbolique de cet acharnement des anciens »grands« à se réserver l'apanage du gouvernement du pays. On y trouve: *Lasca Catargi*, *Jean Ghika*, *Jean Brătianu*, *Constantin Rosetti*, *Démètre Sturdza*, *Démètre Ghika*, *Jean Cantacuzène*, *Pierre Mavrogheni*; sur les huit noms, six appartiennent à des familles ayant régné sur le pays! Et ce n'est pas fini: sur les seize premiers-ministres qui se succéderont au gouvernement de 1866 à 1900, trois seulement n'appartiennent pas à la grande noblesse, les deux frères *Jean* et *Démètre Brătianu*, et l'unique bourgeois, *Pierre Aurelian* (premier-ministre pendant trois mois en 1897!) Tous les autres ont nom *Catargi*, *Ghica*, *Kretzulescu*, *Golescu*, *Kostaki*, *Florescu*, *Rosetti*, *Sturdza*, *Manu*, *Cantacuzène*! — Et est-ce vraiment pur hasard que le second *Jean Brătianu* (*Ionel*) ait épousé la petite-fille du prince régnant *Barbu Stirbey*? et que son fils épouse une *Sturdza*? Ne dirait-on pas que d'instinct l'ancienne oligarchie aux abois cherche encore en cette fin de siècle à s'adjoindre, à s'approprier, tout élément brillant apparaissant dans le champ de la vie politique? —

Mais au tournant du siècle, c'est l'effacement presque subit des vieilles familles. Les figures proéminentes du parti conservateur viendront de familles relativement plus neuves, des *Lahovary*, un *Carp*, un *Marghiloman*, ou carrément de la bourgeoisie comme *Titu Maiorescu* ou *Take Ionescu*. Pendant les dernières années d'existence du parti conservateur, au moment

de la première guerre mondiale, il n'y a plus guère de représentants des vieilles familles parmi les »leaders« du parti en dehors du fougueux tribun *Nicolas Filipescu* et de *Ionaș Grădișteanu*, tous deux partisans de l'entrée en guerre aux côtés de la France, donc résolument opposés au courant germanophile de *Carp* et de *Marghiloman*. Dans l'entre-deux-guerres, après le désastreux ministère *Marghiloman* de 1918 puis la grande expropriation et le suffrage universel voulus et réalisés par *Ionel Brătianu*, il n'y a pratiquement plus de parti conservateur et plus de représentants de l'ancienne noblesse dans les conseils de gouvernement, à l'exception de ce parangon du politicien opportuniste, *Constantin Argetoianu*. Mais nous voudrions tout de même, pour finir, signaler un détail qui est probablement passé inaperçu: après la mort prématurée de *Ionel Brătianu* en 1927, les trois seuls politiciens roumains originaires de l'»Ancien Royaume« qui se soient élevés au-dessus de la médiocrité, *Jean Duca*, *Nicolas Titulescu* et *Georges Tătărescu*, descendaient tous trois, par les femmes, d'anciennes familles de grands boïars: *Duca* était le fils d'une *Ghika*, *Titulescu* le fils d'une *Urdăreanu*, *Tătărescu* le fils d'une *Pârâianu*⁶²) — comme si cette classe en voie d'extinction avait voulu, subrepticement, affirmer une dernière fois sa vocation à l'exercice privilégié du pouvoir politique.

*

Au terme de ce survol diachronique d'un groupe social, les »grands boïars« de Valachie et de Moldavie, pouvons-nous répondre à la question que nous nous étions posée? Les grands boïars ont-ils constitué dans les Principautés une véritable catégorie institutionnelle et héréditaire?

Si nous nous en tenons aux concepts du droit moderne qui façonnent aujourd'hui notre pensée de manière presque inconsciente, avec leurs lois écrites régissant l'ensemble des rapports sociaux, la réponse doit être certes négative: avant les réformes de *Constantin Mavrocordato* des années 1740 puis le Règlement Organique de 1831, il n'existe dans les Principautés aucun texte définissant *de jure* la consistance et les privilèges d'un tel groupe social. Mais si nous voulons bien considérer que dans toute l'Europe le droit coutumier l'a longtemps emporté sur le droit écrit et que dans le domaine de ce que nous appelons aujourd'hui droit constitutionnel, les chartes de droits ou privilèges généraux sont tout à fait exceptionnels avant l'ère ouverte par les révolutions américaine et française, si l'on veut bien, enfin, tenir pour acquis les points développés plus haut, à savoir:

⁶²) Famille un peu déchue au XIX-e siècle, mais qui avait joué un rôle de premier plan du XV-e au XVII-e siècle, étant apparentée aux Brancovan et aux Craiovești (cf. le »Dicționar« de N. Stoicescu, op. cit. et col. Aurel Pociovălișteanu, Familia Pârâianu, Familia Frumușanu (documentar), manuscrit en la possession de M. M. Mărculescu, Paris.)

- qu'une aristocratie terrienne est attestée sur le territoire des deux principautés avant même la constitution d'Etats centralisés,
- que dans la première phase d'existence de ces principautés, les principaux membres du Conseil princier ne sont pas des dignitaires aux fonctions spécifiées, des »fonctionnaires« du prince, et qu'ils ne peuvent donc être que des partenaires du prince à titre héréditaire,
- que dès que les documents nous permettent une plus grande précision généalogique, un petit groupe de familles nous apparaît dans chacune des principautés, qui dispose du trône par le droit d'élection du prince et qui se pose souvent en contre-pouvoir du prince,
- que ce même groupe n'hésite pas à chercher auprès de suzerains étrangers la garantie de ses privilèges héréditaires,
- que dans chacune des provinces on constate une étonnante continuité au sein d'un groupe de familles qui réussit à se maintenir même sous les princes étrangers envoyés par la Porte, et que c'est au sein de ce même groupe que se recruteront la plupart des gouvernants du pays au XIX-e siècle encore;

alors nous croyons pouvoir conclure qu'il y a eu en fait dans chaque principauté un groupe de grands propriétaires terriens — groupe certes renouvelé au cours des siècles, mais néanmoins continu — qui a joui, par un droit coutumier et par des privilèges individuels sans cesse renouvelés, d'avantages exorbitants du droit commun, comme celui d'élire le prince et de détenir par prédilection les plus hautes charges de l'Etat, et que donc ce groupe de familles traditionnellement appelées familles de grands boïars a constitué *de facto* une oligarchie institutionnelle et héréditaire.